



**Analytischer Bericht**  
der Gemeinderatssitzungen  
**Compte rendu analytique**  
des séances du conseil communal

No 2/2025

Sitzung vom / Séance du 12.05.2025



VILLE DE  
LUXEMBOURG  
[www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)

multiplicity





# VILLE DE LUXEMBOURG

## COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL



**Maurice Bauer**  
(CSV)



**Lydie Polfer**  
(DP)



**Simone Beissel**  
(DP)



**Laurent Mosar**  
(CSV)



**Corinne Cahen**  
(DP)



**Patrick Goldschmidt**  
(DP)



**Paul Galles**  
(CSV)



**Pascale Krombach-  
Arend** (DP)



**Anne Kaiffer**  
(DP)



**Claude Radoux**  
(DP)



**Colette Mart**  
(DP)



**Sylvia Camarda**  
(DP)



**Robert L. Philippart**  
(DP)



**Angélique Bartolini**  
(CSV)



**Bob Biver**  
(CSV)



**Emilie Costantini**  
(CSV)



**David Wagner**  
(déi Lénk)



**Linda Gaasch**  
(Déi Gréng)



**Nicolas Back**  
(Déi Gréng)



**Christa Brömmel**  
(Déi Gréng)



**François Benoy**  
(Déi Gréng)



**Claudie Reyland**  
(Déi Gréng)



**Maxime Miltgen**  
(LSAP)



**Gabriel Boisante**  
(LSAP)



**Antonia Afonso  
Bagine** (LSAP)



**Marie-Marthe Muller**  
(LSAP)



**Tom Weidig**  
(ADR)



# ORDRE DU JOUR

## de la séance du lundi 12 mai 2025

### EN SÉANCE NON PUBLIQUE

I.	Office social : affaires de personnel	167
II.	Hospices civils : affaires de personnel	167
III.	Affaires de personnel de la Ville de Luxembourg	167

### EN SÉANCE PUBLIQUE

IV.	Questions posées par des conseillers communaux	167
	1) Question de Monsieur le conseiller Back au sujet des bornes de recharge publiques pour voitures électriques	167
	2) Question de Monsieur le conseiller Back au sujet des compteurs d'eau intelligents	167
	3) Question de Madame la conseillère Gaasch au sujet de la réduction des déchets ménagers à Luxembourg-Ville	168
	4) Question de Madame la conseillère Miltgen au sujet de l'évolution de la mise en place de projets Housing First	169
	5) Question urgente de Madame la conseillère Miltgen au sujet du report de l'inauguration de la vallée de la Pétrusse et de la sécurité des usagers	170
	6) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de l'annulation de la journée sans voitures à Luxembourg-Ville	171
V.	Circulation	172
VI.	Conventions	173
VII.	Devis de travaux	179
VIII.	Urbanisme	180
	1) Classement comme patrimoine culturel national du Bâtiment Robert Schuman (2, place de l'Europe)	180
	2) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 69, avenue Pasteur	181
	3) Lotissements de terrains	181
IX.	Crédit supplémentaire pour travaux dans les piscines communales	181

X.	Octroi de subsides	182
XI.	Motion pour une réforme des critères d'attribution des subventions communales	184
XII.	Congrégation des Sœurs Hospitalières de Ste Elisabeth	185
XIII.	Affaires judiciaires	185
XIV.	Création / suppression de postes	185

Vers les archives  
*livestream* des séances  
du conseil communal :



Madame le bourgmestre Lydie POLFER préside la séance. Le conseil est en nombre.

### En séance non publique

#### I. OFFICE SOCIAL : AFFAIRES DE PERSONNEL

#### II. HOSPICES CIVILS : AFFAIRES DE PERSONNEL

#### III. AFFAIRES DE PERSONNEL DE LA VILLE DE LUXEMBOURG

### En séance publique

#### IV. QUESTIONS POSÉES PAR DES CONSEILLERS COMMUNAUX

##### 1) Question de Monsieur le conseiller Back au sujet des bornes de recharge publiques pour voitures électriques

**Monsieur Nicolas BACK (déi gréng)** : Avec le Plan national intégré en matière d'énergie et de climat (PNEC), le gouvernement a défini un développement très ambitieux des voitures électriques, ce que nous soutenons. Toutefois, les citoyens de la Ville de Luxembourg sont confrontés à des problèmes pratiques pour recharger leurs voitures : certaines maisons anciennes n'ont pas de garage et peu de résidences disposent aujourd'hui de bornes de recharge. Les citoyennes et les citoyens de la Ville dépendent donc d'un réseau public de recharge dense et facilement accessible pour pouvoir passer à l'électromobilité.

Selon le site web *chargy.lu*, environ 138 bornes de recharge (277 points de recharge) sont installées sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Plus de 60 % de ces points de recharge sont installés dans des parkings ou des P&R et donc difficilement accessibles pour les citoyens. Seulement 40 des 102 bornes prévues sur le territoire de la capitale (selon le règlement ministériel du 2 mai 2023 fixant un plan d'implantation général pour l'infrastructure publique liée à la mobilité électrique) sont installées dans les quartiers. La densité est donc faible. Puisque l'électromobilité se développe, les détenteurs des voitures électriques se voient de plus en plus confrontés au problème de ne pas trouver de bornes de recharge publiques libres ou de devoir recourir à des bornes situées loin de leurs maisons. Si nous ne voulons pas entraver le développement des voitures électriques et offrir un service de qualité aux citoyens, il est primordial de développer davantage le réseau des bornes de charge dans les quartiers.

- Le collège échevinal partage-t-il le constat selon lequel le réseau actuel de bornes de recharge publiques ne répond pas aux besoins pour atteindre les objectifs du PNEC ?
- La Ville dispose-t-elle de données renseignant sur le besoin en bornes publiques par rapport au nombre de voitures électriques circulant à Luxembourg-Ville ou immatriculées sur le territoire de la capitale ?

- Pourquoi la Ville ne s'est-elle pas engagée pour que plus de bornes de recharge soient installées à l'intérieur des quartiers plutôt que dans les parkings ?
- Comment la Ville compte-t-elle contribuer au développement d'un réseau de bornes de recharge publique à l'avenir ? Quelles mesures sont prévues, et quel est le calendrier ?

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : Je ne partage pas la vision négative des choses qui ressort de la question de Monsieur le conseiller Back. Le déploiement des bornes de recharge sur le territoire de la Ville de Luxembourg a été réalisé conformément au règlement grand-ducal du 3 décembre 2015 relatif à l'infrastructure publique liée à la mobilité électrique et au règlement ministériel du 5 février 2016 fixant un plan d'implantation général pour l'infrastructure publique liée à la mobilité électrique pour l'ensemble du territoire national. Les bornes de recharge faisant partie du contingent alloué à la capitale ont été installées aux endroits prévus, à savoir sur la voie publique et dans certains parkings en ouvrage.

Je ne suis pas d'avis que le développement des véhicules électriques soit freiné par un manque de stations de recharge dans les quartiers. De nombreuses personnes continuent d'acheter des voitures électriques et beaucoup installent des stations de recharge chez elles.

Sous le gouvernement précédent, les communes avaient été invitées par voie de circulaire à indiquer des options pour la répartition des bornes de recharge sur leur territoire respectif, afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de voitures électriques. Le collège échevinal a mandaté un bureau d'études spécialisé de l'élaboration d'un « concept de mise en oeuvre et de concession dans le cadre de la planification de l'extension de l'infrastructure publique liée à la mobilité électrique sur le territoire de la Ville ». Le bureau d'études a analysé plusieurs scénarios (augmentation légère, moyenne ou forte du nombre de voitures électriques) tout en tenant compte des progrès techniques au niveau de l'autonomie des batteries des véhicules électriques ainsi que des possibilités de la société Creos au niveau de l'extension du réseau. L'installation de bornes aux stations-service a également été prise en considération. Le bureau d'études a recommandé de lancer un appel à candidatures afin d'accorder à un seul opérateur économique la concession pour la gestion des bornes de recharge publiques. Le bureau d'études est en train d'élaborer un cahier des charges afférent. Ce dernier devrait être disponible d'ici le début des vacances d'été et la soumission publique devrait être achevée en fin d'année 2025. Les endroits où les bornes de recharge seront installées dans l'espace public seront définis par le service compétent de la Ville en concertation avec la société Creos.

##### 2) Question de Monsieur le conseiller Back au sujet des compteurs d'eau intelligents

**Monsieur Nicolas BACK (déi gréng)** : La Ville de Luxembourg est en train de remplacer tous ses compteurs d'eau traditionnels par des compteurs intelligents, communiquant sur la base de LoRaWan. Dans ce contexte, la Ville a mené un projet pilote dans le quartier de Limpertsberg. Il y a cinq ans, les gestionnaires des réseaux de distribution d'électricité et de gaz ont déployé un système de compteurs intelligents, permettant de collecter quotidiennement des données sur la consommation d'électricité et de gaz.

Ce système permet d'intégrer facilement d'autres compteurs, par exemple pour l'eau et la chaleur, et de partager les données avec les gestionnaires de réseau respectifs, qui peuvent ainsi mieux suivre la consommation et détecter plus rapidement des pertes.

Dans ce contexte, la Ville de Dudelange avait réalisé un appel d'offres pour des compteurs d'eau intelligents s'intégrant au système de Luxmetering. Cet appel d'offres prévoyait de meilleurs prix si plusieurs communes achetaient des compteurs d'eau auprès du même fournisseur.

- Est-ce que la Ville de Luxembourg a discuté avec la Ville de Dudelange de leur expérience avec leurs compteurs d'eau intelligents, et la manière dont la Ville de Luxembourg pourrait se joindre à la Ville de Dudelange pour l'achat des compteurs, afin de réduire les coûts pour tout le monde (situation gagnant-gagnant) ? Si oui, quels sont les résultats ? Si non, pourquoi un échange n'a pas eu lieu ?
- Est-ce que la Ville de Luxembourg a discuté avec Luxmetering de la manière dont la Ville pourrait être intégrée dans le système national Luxmetering ?
- Est-ce que la Ville a réalisé une étude technico-économique sur les différentes options (LoRaWan ou Luxmetering) ? Quels sont les résultats techniques et économiques des deux options ?
- Quelle est la granularité de mesures des compteurs LoRaWan (consommation d'eau par demi-heure, par heure, ...), et quelle est la fréquence de communication (une fois par jour, toutes les six heures, ...) vers le système central de la Ville de Luxembourg ?
- Est-ce qu'il est prévu de partager des données quotidiennement et en temps réel avec les citoyens de la Ville ? Si oui, de quelle manière le collège échevinal compte-t-il le faire ?
- Est-ce que tous les compteurs de la ville de Luxembourg peuvent être atteints avec le système LoRaWan ?

**Madame l'échevin Simone BEISSEL :** La Ville s'est décidée en faveur du système LoRaWan pour pouvoir gérer l'infrastructure en toute indépendance et dans l'intérêt de la sécurité des données à caractère personnel des clients.

La Ville de Luxembourg a été en contact avec la Ville de Dudelange, qui a opté pour le système Luxmetering, un système de collecte national. Cependant, nous n'avons pas fait le même choix, car le système Luxmetering aurait entraîné le partage de données avec des destinataires tiers, à savoir avec une société privée. Conformément à la législation applicable, la société privée est considérée comme responsable du traitement des données. La Ville aurait été responsable uniquement de la véracité et de l'exactitude des données introduites sur la plateforme. En mettant en place son propre réseau au lieu d'avoir recours au réseau d'une société privée - Luxmetering utilise le réseau de la société belge Proximus NXT -, la Ville de Luxembourg reste fidèle à sa ligne de conduite consistant à rester aussi autonome que possible et à éviter le recours à des sociétés privées dans la mesure du possible. Le Service Eaux est considéré comme un opérateur essentiel au sens de la directive NIS 2, ce qui impose des mesures renforcées contre la cybercriminalité.

Le réseau LoRaWan ne sera pas seulement utilisé pour les données des compteurs d'eau, mais servira également, dans le sens d'une *smart city*, à de nombreuses applications développées par d'autres services de la Ville. À titre d'exemples, je voudrais citer le contrôle d'accès des couvercles des hydrants et des regards du réseau d'eau, le contrôle du niveau des fleuves (en vue de la prévention d'inondations), le contrôle de la qualité de l'air ainsi que la gestion de la consommation d'électricité et de chaleur des bâtiments appartenant à la Ville (*smart buildings*). Nous avons la chance d'avoir un gestionnaire utilisant déjà l'intelligence artificielle.

Les compteurs stockent les informations relatives aux volumes mesurés dans des registres pour chaque heure écoulée, mais les données sont seulement transmises avec une périodicité de 7, respectivement de 12 heures. Cela évite de donner aux clients l'impression d'être contrôlés – une crainte exprimée par quelques clients lors de l'introduction du système de transmission des données à distance.

En choisissant le système LoRaWan, la Ville de Luxembourg a donc opté pour un système performant et parfaitement adapté à ses besoins.

*(Monsieur le conseiller Back demande à nouveau la parole.)*

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Non, Monsieur Back, vous n'aurez pas à nouveau la parole. Je crois que vous avez compris. Je vous comprends également : pour vous, en ce moment, c'est « *Zwei Seelen wohnen, ach ! in meiner Brust* ».

**Monsieur Nicolas BACK (déli gréng) :** Je voudrais réagir à ces reproches.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** C'est l'intérêt de la commune qui est prioritaire ici. Je crois que vous savez ce que je veux dire.

**Monsieur Nicolas BACK (déli gréng) :** Je trouve ces reproches très graves.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Vous avez entendu les explications de Madame l'échevin Beissel. Elle a exposé très clairement les raisons pour lesquelles la Ville de Luxembourg privilégie le système LoRaWan par rapport au système utilisé par une société que vous connaissez bien. Nous assumons notre choix.

**Monsieur Nicolas BACK (déli gréng) :** Je souhaite quand-même répondre, car vous me reprochez un conflit d'intérêt. J'ai rempli une déclaration de conflit d'intérêt auprès de mon employeur. Je sépare clairement les deux choses. Il s'agit d'un sujet que je connais très bien. Il a été question de protection des données. Les compteurs électriques doivent également respecter un niveau élevé en matière de protection des données. Je ne comprends pas pourquoi cela devrait être un critère d'exclusion dans ce cas.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Madame l'échevin Beissel a clairement expliqué pour quelles raisons le système que nous avons choisi est plus sûr que celui d'une entreprise que vous connaissez très bien. J'espère que vous comprenez notre point de vue et que vous y réfléchirez à nouveau. Ce sujet comporte des intérêts commerciaux. Notre seul intérêt est le bien-être général de nos citoyens. Nous avons essayé, en âme et conscience, de retenir la meilleure solution. Monsieur le conseiller Back a proposé une autre solution, mais nous maintenons notre décision.

### 3) Question de Madame la conseillère Gaasch au sujet de la réduction des déchets ménagers à Luxembourg-Ville

**Madame Linda GAASCH (déli gréng) :** La Ville de Luxembourg produit trop de déchets. Malgré des efforts dans le domaine de la gestion des déchets, la capitale produit plus de déchets résiduels par habitant que les autres communes. En même temps, le taux de recyclage est plus faible, et ce malgré les objectifs nationaux qui prévoient un taux de recyclage des déchets urbains d'au moins 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035. La contribution à ces objectifs est d'ailleurs aussi un objectif de la Ville de Luxembourg.

- Quelle est la stratégie de la Ville de Luxembourg pour réduire le plus rapidement possible la quantité de

déchets à un niveau très bas, voire à zéro ? Existe-t-il un plan d'action comprenant des objectifs clairs (quantités et délais) ?

- Comment la Ville contribue-t-elle à la réalisation des objectifs de recyclage des déchets ménagers à l'échelle nationale ? Quelle stratégie est mise en œuvre pour augmenter la part des déchets ménagers recyclés à Luxembourg-Ville ?
- Une circulaire ministérielle du 5 février 2025 présente les résultats de l'outil d'évaluation de la gestion des déchets au niveau communal ou intercommunal pour l'année 2023. En l'absence de données pour la Ville de Luxembourg, il semble que celle-ci n'y ait pas participé. Pourquoi la Ville n'a-t-elle pas profité de cette offre pour faire évaluer sa gestion des déchets ? Qu'en est-il d'une participation future ?
- Afin d'augmenter la part des déchets organiques recyclés, est-ce qu'il est envisagé de mettre à la disposition des citoyens des sacs biodégradables, comme cela se fait dans d'autres communes du syndicat Minett-Kompost ? Si oui, pour quand ? Si non, avec quels arguments ?
- Pouvez-vous nous donner plus d'informations sur la manière dont l'adaptation du règlement-taxe visant à renforcer le principe du pollueur-payeur et à récompenser ainsi les citoyens qui réduisent leurs déchets résiduels sera mise en place (taxation au poids / par vidange) ?
- Quels sont les délais prévus pour la réalisation du nouveau centre de ressources à Merl ? Qu'en est-il d'une antenne de l'autre côté de la ville ?
- Où en est l'amélioration annoncée de l'accompagnement des organisateurs non professionnels : création d'un « point info », logistique pour la mise à disposition et la gestion de vaisselle réutilisable, équipement des structures communales, conseils utiles en ligne ?

Je voudrais saisir l'occasion pour poser une question supplémentaire au sujet du syndicat Minett-Kompost : des citoyens m'ont signalé que leurs déchets verts n'ont pas été ramassés, même pas dans les poubelles brunes. Pourriez-vous me fournir de plus amples informations à ce sujet ?

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : Il est vrai que beaucoup de déchets sont produits dans la ville, mais les chiffres montrent que nous nous améliorons constamment. Je ne sais pas s'il existe une autre commune au Luxembourg où l'on fait autant pour le recyclage. Le Service Hygiène travaille 24 heures sur 24 et fait un travail remarquable. Alors que la population de la capitale est passée de 107.340 habitants en 2014 à 136.208 habitants en 2024 (+ 26,89 %), la quantité de déchets collectés a diminué entre 2013 et 2024, passant de 63.068 à 61.731 tonnes, soit une baisse de 2,12 %. Ce résultat est d'autant plus réjouissant que, pendant la période mentionnée, non seulement le nombre d'habitants, mais aussi le nombre d'emplois ont fortement augmenté. Nous sommes donc sur la bonne voie.

La quantité de déchets municipaux en mélange a diminué entre 2014 et 2024, passant de 38.588 à 34.293 tonnes (- 11,13 %), tandis que les déchets recyclables collectés ont augmenté de 24.480 à 27.438 tonnes (+ 12,08 %). Alors qu'en 2014, chaque habitant produisait en moyenne 371,24 kg de déchets, ce chiffre est passé à 254,56 kg en 2024 (- 31,43 %).

La Ville poursuit ses efforts pour augmenter encore la part de recyclage. Le territoire communal compte 56 points d'apport volontaire pour les déchets recyclables. Des

campagnes de sensibilisation sont menées en plusieurs langues. Depuis quelques années, un service d'assistance à la clientèle conseille les citoyens. Nous planifions actuellement de manière intensive tout ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif de 65 % de recyclage en 2035. Le nouveau centre de recyclage sur lequel nous travaillons actuellement et qui, nous l'espérons, pourra ouvrir ses portes en 2030, devrait également y contribuer.

La circulaire ministérielle du 5 février 2025 a été évoquée. Il s'agissait de remplir un questionnaire extrêmement complexe portant sur l'année 2023. Plusieurs services communaux y ont travaillé, mais n'ont pas pu terminer à temps car, contrairement à d'autres communes qui ont renvoyé le questionnaire, ils ont procédé avec beaucoup de minutie. Pour l'année 2024, la Ville de Luxembourg a toutefois fourni les réponses demandées.

Nous avons beaucoup accompli ces dernières années. Nous avons encouragé les entreprises et les particuliers à trier leurs déchets, nous avons lancé le projet « Cup to go », des *Repair Cafés* sont organisés dans la ville, et nous menons un important travail de sensibilisation sur notre portail Internet et dans nos médias imprimés.

Nous travaillons désormais avec un outil d'évaluation appelé « Offallmatrix » (« matrice des déchets »), qui sert de base à l'élaboration d'un concept de gestion des ressources dans le cadre du Pacte climat 2.0. Un consultant externe « économie circulaire » a été impliqué dès le début.

Les associations sont conseillées par la Ville (Délégué à l'environnement, Service Hygiène, Service Architecte-Maintenance, etc.), afin que les fêtes organisées par elles se déroulent de la manière la plus respectueuse possible de l'environnement. Des informations à ce sujet sont également disponibles sur notre site Internet. La Ville met gratuitement à disposition des gobelets depuis 2011 et souhaite également proposer des assiettes et des couverts à l'avenir.

On nous a demandé pourquoi nous ne distribuons pas gratuitement des sacs biodégradables. Le syndicat Minett-Kompost, dont la Ville est membre, le fait effectivement. Nos représentants au sein du syndicat n'apprécient pas ces sacs, car la loi du 9 juin 2022 stipule : « Il est interdit de collecter en mélange ou de traiter conjointement des biodéchets et des végétaux avec des matières plastiques biodégradables ou non ». Le syndicat Minett-Kompost met à disposition ses propres sacs certifiés. Les entreprises nous indiquent qu'elles peuvent acheter au supermarché exactement les mêmes sacs, provenant du même fournisseur, mais que ces sacs ne sont pas acceptés. Nous recommandons donc aux habitants de jeter les déchets concernés dans la poubelle brune à l'aide d'un seau ou d'utiliser des sacs en papier. Nos collaborateurs compétents poursuivent leurs discussions avec Minett-Kompost, afin de déterminer la suite à donner à ce sujet.

En ce qui concerne la création d'un deuxième centre de ressources (en plus de celui de Merl), des études de faisabilité sont actuellement en cours, afin de trouver un site approprié de l'autre côté de la ville (du côté des quartiers de Cents et de Hamm). Nous espérons que ce projet pourra voir le jour dans les années à venir. Cela permettra d'augmenter encore davantage le taux de recyclage.

#### 4) Question de Madame la conseillère Miltgen au sujet de l'évolution de la mise en place de projets Housing First

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP)** : Dans ma précédente question du 24 janvier 2024, je m'étais renseignée auprès du collègue échevinal sur la possibilité de développer à grande échelle le modèle du Housing First, compte tenu de son efficacité démontrée au sein de l'Union européenne et de la

situation préoccupante du sans-abrisme sur le territoire de la Ville de Luxembourg.

- Depuis ma dernière interpellation, de nouveaux projets Housing First ont-ils été mis en place ou sont-ils en cours de développement sur le territoire de la Ville de Luxembourg ?
- Si oui, combien d'unités ont été créées et quelles sont les perspectives d'extension du programme ?
- Si aucun projet n'a été lancé ou élargi, quelles sont les raisons de cette inaction, alors que l'urgence sociale nécessite des solutions rapides et adaptées ?
- Existe-t-il aujourd'hui une collaboration renforcée entre la Ville et le ministère de la Famille pour créer davantage de logements Housing First à Luxembourg-Ville ?

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** Des développements positifs ont été enregistrés dans le domaine du Housing First, et nous poursuivons nos efforts. Nous avons prévu d'intégrer des logements Housing First dans tous les projets de construction de logements actuellement prévus. À l'heure actuelle, la Ville met à la disposition du CNDS (Comité national de défense sociale) quatre logements Housing First dans la rue de la Tour Jacob. Dans le cadre d'un nouveau projet, 12 logements Housing First sont prévus rue Baudouin, dont une partie sera également accessible aux personnes à mobilité réduite. L'avant-projet sommaire est en cours d'élaboration et sera prochainement présenté au collège échevinal.

Je rappelle régulièrement aux services compétents que nous avons besoin à la fois de logements avec accompagnement et de logements sans accompagnement.

La Ville soutient plusieurs autres projets sur le plan financier. Ainsi, dans le cadre du projet « Les Niches » de la *Jugend-an Drogenhëllef*, 106 adultes et 25 enfants ont trouvé un logement à Luxembourg-Ville ou dans d'autres régions du pays. 36 adultes et quatre enfants ont été hébergés dans le cadre du projet logement de HUT (*Hëllef um Terrain*). La Croix-Rouge dispose actuellement de neuf chambres rue de Hollerich, mais nous recherchons une meilleure solution, car ces logements ne sont pas idéaux et ne correspondent pas à 100 % au concept Housing First. Dans le cadre d'un concept Housing First, les habitants doivent se sentir chez eux, ce qui présuppose qu'ils ne doivent pas partager la salle de bain ni la cuisine avec d'autres personnes.

De par mon expérience en tant que ministre de la Famille, je sais que les concepts Housing First sont très efficaces : de nombreux habitants réduisent considérablement leur consommation de drogue ou d'alcool, voire y renoncent complètement. Nous collaborons avec le ministère de la Famille qui entend créer des projets Housing First dans l'ensemble du pays. Il est important que ces logements soient intégrés à d'autres projets de construction, car nous ne voulons pas créer de ghettos, mais garantir une mixité sociale saine. Nous avons eu de très bonnes expériences dans ce domaine au Luxembourg.

##### 5) Question urgente de Madame la conseillère Miltgen au sujet du report de l'inauguration de la vallée de la Pétrusse et de la sécurité des usagers

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP) :** L'inauguration de la zone réaménagée de la vallée de la Pétrusse avec l'aire de jeux pour enfants, le parcours de fitness en plein air et le minigolf devait avoir lieu le 29 avril 2025. Or, six jours avant l'événement, le collège échevinal a annoncé le report de l'inauguration à la date d'ouverture de la LUGA 2025.

- Pour quelles raisons précises l'inauguration du 29 avril 2025 a-t-elle été annulée ?
- Est-il exact que des rochers se sont récemment détachés de la paroi rocheuse surplombant le parc, ce qui aurait motivé ce report ?
- Si tel est le cas, pourquoi des mesures de sécurisation de cette paroi rocheuse n'ont-elles pas été prises en amont des travaux d'aménagement de l'aire de jeux pour enfants, du parcours de fitness et du minigolf ?
- La Ville peut-elle garantir la sécurité des usagers, en particulier des enfants, qui fréquenteront l'aire de jeux, le minigolf et le parcours de fitness ?
- Pourquoi le minigolf n'est-il toujours pas accessible au public, et à quelle date précise son ouverture est-elle prévue ?

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** L'entretien des parois rocheuses de la vallée de la Pétrusse relève de la compétence de l'Administration des ponts et chaussées, qui collabore étroitement avec le *Service Parcs* de la Ville de Luxembourg. Les travaux de nettoyage et de contrôle des rochers ont été achevés au printemps 2025. Le 17 mars, la Ville a été informée par écrit par le directeur de l'Administration des ponts et chaussées que les coûts avaient fortement augmenté en raison de travaux supplémentaires et que d'autres travaux sur la roche devraient être réalisés fin 2025 par une entreprise spécialisée. Il reste à déterminer si des filets seront utilisés ou si des travaux de bétonnage seront effectués pour prévenir la chute de pierres. La solution à retenir devra également empêcher que des objets ne soient jetés dans la vallée depuis le chemin qui longe la partie supérieure du rocher.

Le 7 mai 2025, nous avons inauguré l'aire de jeux et l'espace fitness dans la vallée de la Pétrusse. Les personnes présentes ont pu constater qu'un échafaudage avait été installé. Il n'y a aucun risque que de gros rochers tombent dans la vallée. Cependant, de petits morceaux peuvent se détacher des rochers, notamment depuis que le lierre, qui avait retenu les petites pierres, a été enlevé. Après la mise en place de l'échafaudage, la situation a été évaluée par Luxcontrol. Malheureusement, cette solution n'était pas envisageable dans la zone du minigolf, qui s'étend jusqu'aux rochers. L'installation d'un échafaudage à cet endroit réduirait trop la superficie du terrain de minigolf. Nous avons donc décidé à la mi-avril de ne pas ouvrir le minigolf pour le moment. Pendant le week-end de Pâques, plusieurs pierres sont tombées sur le terrain de minigolf.

En collaboration avec l'État et les entreprises concernées, nous envisageons désormais soit d'installer une clôture le long des rochers ainsi que des dispositifs pour retenir les pierres qui se détachent, soit de tendre un filet le long des rochers. Le minigolf restera fermé jusqu'à ce que nous ayons obtenu une réponse claire de la part des entreprises spécialisées, car la sécurité est évidemment notre priorité absolue. Le contrat que nous avons récemment conclu avec l'exploitant du minigolf sera bien sûr adapté à la nouvelle situation.

La prochaine question est celle de Monsieur le conseiller Benoy au sujet des Apéri'Tours, dont la deuxième série commencera demain.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Je préférerais que nous traitions d'abord la question urgente que j'ai posée au sujet de la journée sans voiture. Je peux volontiers présenter les deux questions.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** En principe, une demi-heure est prévue pour les questions lors de chaque

séance du conseil communal. Nous avons déjà consacré deux fois plus de temps à ce point aujourd'hui. Je proposerais de thématiser aujourd'hui la question relative aux Apéri'Tours, qui ont connu un succès extraordinaire : plus de 1.800 personnes qui ont participé aux tours, plus de 3.800 messages transmis à la Ville en ligne ... En fait, j'ai voulu vous en parler plus en détail aujourd'hui. Mais si Monsieur le conseiller Benoy préfère présenter sa question relative à la journée sans voiture, il est libre de le faire.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Je me prends suffisamment au sérieux pour privilégier une question que je considère comme urgente par rapport à une autre.

En ce qui concerne le point « questions posées par des conseillers communaux » en général, je tiens tout d'abord à souligner que notre règlement d'ordre intérieur contient des dispositions claires concernant le déroulement de l'heure des questions, mais que le collègue échevinal ne respecte pas toujours ce déroulement. Le règlement d'ordre intérieur du conseil communal fixe l'ordre dans lequel les questions doivent être traitées et ce qui se passe lorsque des questions restent sans réponse.

Deuxièmement, je tiens à rappeler que nous avons déjà révisé à l'unanimité le règlement d'ordre intérieur du conseil communal au sein de la Commission du contentieux, du règlement et de la sécurité il y a plusieurs années. Ce document se trouve toujours dans un tiroir du collège échevinal. Nous pouvons à tout moment discuter d'une nouvelle modification.

Troisièmement, les partis d'opposition LSAP, déi Gréng et déi Lénk ont adressé il y a quelques mois une lettre au collège échevinal dans laquelle nous avons demandé de discuter de l'organisation du conseil communal. Nous n'avons pas encore reçu de date pour un entretien à ce sujet.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Je voudrais y répondre brièvement avant que Monsieur le conseiller Benoy ne présente sa question. Le règlement d'ordre intérieur du conseil communal dispose que les questions sont traitées dans l'ordre chronologique de leur dépôt. Nous les avons traitées aujourd'hui exactement dans cet ordre : les deux questions de Monsieur le conseiller Back ont été déposées le 3 mars ; la question de Madame la conseillère Gaasch date du 4 mars ; Madame la conseillère Miltgen a déposé sa question le 19 mars, etc. En principe, les questions sont traitées en séance, ce que préfèrent les membres du conseil communal. Si le conseil communal ne se réunit pas pendant un certain temps (pendant les vacances), les réponses sont fournies par écrit. C'est ce que dispose le règlement d'ordre intérieur, et c'est ainsi que nous procédons.

Si nous n'avons pas encore modifié le règlement d'ordre intérieur, c'est parce qu'un projet de loi prévoyant une série de changements est en cours d'élaboration. Nous avons donc souhaité attendre afin de tenir compte de ces modifications. Nous pouvons volontiers modifier dès maintenant le règlement d'ordre intérieur, mais il faut être conscient du fait que des changements au niveau de la législation sont attendus dans les mois à venir.

Passons maintenant à la question de Monsieur le conseiller Benoy, qui a été déposée le 24 avril.

#### 6) Question urgente de Monsieur le conseiller Benoy au sujet de l'annulation de la journée sans voitures à Luxembourg-Ville

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Dans un courriel adressé à ses partenaires potentiels le 21 avril 2025, ProVelo informe que la journée sans voiture, prévue le 21 septembre en collaboration avec la Ville de Luxembourg, a été annulée.

ProVelo déclare à ce sujet : « Nos visions d'une « ville sans voiture » et celle de la Ville de Luxembourg divergent sur des points essentiels, ce qui nous a conduits à la décision de ne pas soutenir le projet dans ces conditions. » Selon un visuel envoyé le 17 mars 2025, ProVelo voulait organiser la journée sans voiture sur une partie du boulevard Roosevelt et de l'avenue de la Liberté. Je regrette profondément l'annulation de cette initiative.

- Quelles étaient les exigences ou les conditions posées par la Ville de Luxembourg pour l'organisation de la journée sans voiture en collaboration avec ProVelo ?
- Quelles étaient les divergences essentielles entre la vision de ProVelo et celle de la Ville ?
- Pourquoi aucun compromis n'a-t-il pu être trouvé, sachant que dans d'autres villes, des journées sans voiture sont organisées dans beaucoup plus de rues que ce que prévoyait ProVelo, voire dans tout le centre-ville ?
- La Ville considère-t-elle que l'annulation de cet événement soit regrettable, notamment dans le contexte actuel des enjeux climatiques et considérant que le Plan de mobilité de la Ville vise une augmentation considérable de la mobilité douce ?
- Le collège échevinal serait-il disposé à reconsidérer l'organisation d'une véritable journée sans voiture ? Si oui, à quelle date cela pourrait-il être envisagé ?

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Le 30 octobre 2024, ProVelo a demandé à la Ville l'autorisation d'organiser une journée sans voiture. Le 13 janvier 2025, nous avons demandé à l'association de nous soumettre un concept précis, ce qu'elle a fait le 27 février. ProVelo envisageait d'organiser l'événement un dimanche (le 21 septembre 2025), ce qui aurait été acceptable. Cependant, ProVelo souhaitait la fermeture complète d'axes principaux, notamment au Limpertsberg (où aura lieu l'arrivée du Tour de Luxembourg le même jour), aux abords du Champ du Glacis, dans l'avenue de la Porte Neuve, sur le boulevard Royal, etc. Selon les idées de ProVelo, cette fermeture aurait dû s'appliquer non seulement aux voitures, mais aussi aux bus ; seul le tramway aurait continué à circuler. Nous avons rejeté ce concept en soulignant que l'ensemble des transports publics devait continuer à fonctionner, car le tramway ne dessert pas tous les quartiers de la ville. Après tout, le slogan de la semaine de la mobilité était « Mobility for everyone », ce qui inclut également les personnes qui ne peuvent pas se déplacer à vélo ou qui ont des difficultés à marcher.

Nous avons proposé une alternative à ProVelo : un itinéraire passant par l'avenue de la Liberté, le pont Adolphe, le boulevard Roosevelt et le Viaduc, avec une fête sur la place de la Constitution (*Gëlle Fra*). Nous avons souligné que la Ville ne pouvait pas organiser cet événement, car le Tour de Luxembourg aura lieu le même jour, de sorte que la plupart des ressources humaines disponibles sont déjà mobilisées. Le Tour de Luxembourg implique également des besoins supplémentaires en personnel pour la police. Nous avons donc informé ProVelo que l'association devrait elle-même organiser la journée sans voiture et, par exemple, se charger de la mise en place de personnes veillant au bon déroulement de l'événement aux différents carrefours. L'association ProVelo a déclaré qu'elle devait soumettre cette proposition à ses membres et à son comité. Elle a ensuite décidé de renoncer complètement à l'organisation d'une journée sans voiture et de se limiter à une fête du vélo sur la place Guillaume II à l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de l'association. Même s'il ne s'agit pas du 50<sup>e</sup> anniversaire, la Ville est néanmoins disposée à soutenir financièrement cette fête, d'autant plus qu'elle aura lieu pendant la semaine de la mobilité.

## V. CIRCULATION

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Il n'y a pas si longtemps, le conseil communal était appelé à se prononcer sur le règlement provisoire concernant la fermeture de la piste cyclable à double sens à usage obligatoire dans la rue Ste Zithe. Aujourd'hui, le règlement définitif est à l'ordre du jour. Nous regrettons qu'il ne soit désormais plus possible de rouler à vélo dans les deux sens dans la rue Ste Zithe. Cet itinéraire était une bonne solution pour les cyclistes qui souhaitent se rendre de la place de Paris en direction du boulevard de la Pétrusse. Étant donné qu'il s'agit d'une large rue, je prie Monsieur l'échevin Goldschmidt de bien vouloir nous expliquer à nouveau pourquoi il n'a pas été possible de maintenir la circulation cycliste dans les deux sens.

Début avril, un accident impliquant un cycliste s'est produit dans la rue des Aubépines. De nombreux cyclistes circulent dans cette rue. Ensemble avec les groupes LSAP et *déi Lénk*, notre groupe avait déjà déposé une motion au cours de la précédente mandature, afin d'attirer l'attention sur la situation dangereuse pour les cyclistes dans la rue des Aubépines et d'introduire des propositions concrètes pour améliorer la situation, dont la suggestion d'aménager une voie cyclable sécurisée dans un sens (en montant) et une voie cyclable suggestive dans l'autre sens. Cette proposition a été rejetée par le collège échevinal. Quelles sont les propositions du collège échevinal pour rendre la rue des Aubépines plus sûre pour les cyclistes dans les meilleurs délais ?

Lors de la séance du conseil communal du 31 mars 2025, j'avais salué l'installation de bornes dans la rue du Fossé – une revendication de longue date du groupe *déi gréng*. Dans une interview accordée au quotidien *Luxemburger Wort*, Monsieur l'échevin Goldschmidt a déclaré, concernant la réglementation de la circulation dans la rue du Fossé, qu'il ne pouvait pas prendre position à ce sujet et a renvoyé au conseil communal. Cette déclaration m'a tout de même étonné. *déi gréng* sont d'avis que la rue du Fossé doit être fermée au trafic de transit (pour les voitures, à l'exception des riverains et des livraisons). Même si c'est le conseil communal qui prend la décision, le collège échevinal devrait tout de même nous faire part de ses réflexions à ce sujet.

La « *pop-up lane* », mise en place en tant que projet pilote dans l'avenue Marie-Thérèse, a disparu du jour au lendemain. En commission de la mobilité, nous avons été informés que le collège échevinal envisageait de sacrifier une partie du parc municipal afin de pouvoir conserver les voies de circulation pour les voitures dans leur largeur actuelle. Depuis lors, nous n'avons plus reçu d'informations. Quelle est la position du collège échevinal ? Des haies et des arbres devront-ils disparaître ? Il convient de rappeler que *déi gréng* ont fait des propositions concrètes, à la fois pour donner plus d'espace aux cyclistes et pour éviter une atteinte au parc municipal.

Les mesures de circulation présentées en commission de mobilité et prévues pour les quartiers de Hollerich et de Merl nous ont agréablement surpris, même si j'aurais souhaité qu'elles aillent un peu plus loin ici et là. Néanmoins, nous reconnaissons les efforts entrepris par le collège échevinal dans le sens d'une modération du trafic.

J'ai donc été d'autant plus étonné que les représentants du DP se soient prononcés contre un vote sur les mesures de circulation prévues au sein de la commission de la mobilité, car je pensais qu'ils soutiendraient leur collègue Patrick Goldschmidt. Quels sont les résultats de la réunion publique qui s'est tenue entre-temps ? Quelles conclusions le collège échevinal en tire-t-il ? Le collège échevinal proposera-t-il les mesures proposées à titre d'essai pour une durée de douze

mois ou fera-t-il marche arrière ? J'ai également examiné les mesures prévues par le collège échevinal pour le quartier de Limpertsberg. Je m'attendais définitivement à mieux.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP)** : Nous ne pourrions pas soutenir les différentes réglementations qui entraînent la fermeture de trottoirs dans le cadre de chantiers. J'ai transmis au Secrétariat général les références des différents règlements pour lesquels nous nous abstenons lors du vote.

Je comprends la nouvelle réglementation de la circulation dans la rue Ste Zithe, car la situation n'est pas sans danger pour les cyclistes. Néanmoins, des mesures de modération du trafic sont nécessaires dans le quartier. Des travaux sont actuellement en cours pour réaménager le *Rousegärtchen*. Les rues résidentielles environnantes ne devraient pas être utilisées par les automobilistes comme voie détournée pour rejoindre plus rapidement l'autoroute. Les travaux de réaménagement du *Rousegärtchen* n'étant pas encore terminés, il faudrait profiter de l'occasion pour mettre en place une zone de rencontre, ce qui conviendrait également aux cyclistes.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : La circulation cycliste à double sens a été introduite dans la rue Ste Zithe à une époque où des travaux étaient réalisés dans l'avenue de la Liberté dans le cadre du projet de tram et que nous cherchions une solution pour que les cyclistes puissent se rendre au centre-ville en toute sécurité. À l'époque, il avait également été dit que la piste cyclable de la rue Ste Zithe serait supprimée après la fin des travaux de rénovation du Parking Martyrs (*Rousegärtchen*), car dans le cadre de mesures de compensation, il était prévu de planter des arbres dans la rue Ste Zithe.

En ce qui concerne la proposition visant à modérer la circulation aux alentours du *Rousegärtchen*, il convient de noter que la recherche des meilleures solutions possibles pour le quartier de la Gare n'est pas encore terminée. Nous aurons l'occasion d'en discuter dans le cadre d'une réunion de citoyens.

Je peux comprendre la joie du groupe *déi gréng* de voir des représentants du DP poser des questions critiques au sein de la commission de la mobilité urbaine, mais je m'attends même à ce que des questions constructives et critiques soient posées par tous les groupes politiques. Un vote en commission n'était pas souhaitable du point de vue du collège échevinal puisqu'une réunion publique était encore programmée. Il s'agissait d'éviter que des mesures ne soient approuvées à l'avance par la commission, alors qu'elles ne recueilleraient peut-être pas l'assentiment des citoyens. La réunion publique a attiré beaucoup de monde. Après la présentation des mesures proposées, les citoyens ont pu donner leur avis, faire des propositions, poser des questions critiques, faire des compliments, suggérer des ajustements. Toutes les questions ont reçu une réponse. La grande majorité des personnes présentes, pour ne pas dire toutes, se sont prononcées en faveur du projet pilote, qui devrait durer jusqu'à la fin de l'année ou peut-être au-delà. Une évaluation sera effectuée en temps voulu afin de déterminer si le résultat escompté – éviter le trafic de transit – aura pu être atteint.

Monsieur le conseiller Benoy a évoqué l'accident de la rue des Aubépines. Les accidents qui se produisent sur le territoire de la capitale ne nous sont pas signalés par la police. À part cela, le collège échevinal a pris la décision, au cours du deuxième semestre 2024, de charger un bureau spécialisé international de chercher des solutions pour améliorer la situation. La rue des Aubépines fait partie de cette étude. Les résultats de l'analyse, respectivement les propositions du bureau spécialisé, seront présentés au collège échevinal avant les vacances d'été. Nous ne pouvons pas attendre l'achèvement de la route de contournement, il faut chercher des solutions plus tôt.

Nous n'avons pas oublié l'avenue Marie-Thérèse. Je me souviens avoir dit qu'il fallait profiter de l'hiver pour voir si on ne pouvait pas enlever des haies sur une largeur d'un mètre ou d'un mètre et demi. *déi gréng* se sont opposés à une telle mesure. Nous avons fait examiner cette possibilité : c'est faisable, mais cela aura un impact à la fois sur les armoires techniques de la société Creos et sur le parc, même si cet impact sera marginal. Le bureau spécialisé externe a été chargé d'analyser différentes variantes. Les conclusions de cette analyse ne sont pas encore disponibles.

La décision d'installer des bornes dans la rue du Fossé ne date pas d'hier. Dans le cadre du chantier de la place Guillaume II, nous avons pris l'engagement d'installer des bornes à la fin des travaux, et il était clair pour nous que la zone concernée devait être rendue piétonne. Monsieur le conseiller Benoy a fait référence à une interview où j'avais répondu à la question de la réglementation de la circulation que je ne pouvais pas encore le dire à ce moment-là. Je n'ai pas voulu anticiper une décision à prendre au sein du collège échevinal. Lorsque ce point a été discuté au collège échevinal, nous étions d'accord pour que la zone soit piétonne, avec bien entendu un accès pour les riverains et les livreurs (pendant les heures de livraison prévues). Reste à voir comment nous pourrions parvenir à apaiser la circulation dans tout le quartier, compte tenu également du fait qu'il y a beaucoup de parkings privés.

*Les règlements de circulation qui comprennent la fermeture des trottoirs dans le cadre de chantiers sont approuvés avec l'abstention des représentants du groupe LSAP. Les autres modifications temporaires et définitives du règlement communal de circulation sont approuvées à l'unanimité.*

## VI. CONVENTIONS

- 1) Acte notarié de résiliation d'un droit d'emphytéose et de vente aux termes duquel la Ville acquiert d'un habitant, au prix de 430.717,45 €, un appartement avec terrasse, cave et emplacement intérieur dans un immeuble en copropriété sis 83, rue Schetzel à Weimerskirch. But : mise sur le marché de logements (utilité publique).
- 2) La société « TA Maurice Barrès s.à r.l. » cède gratuitement à la Ville un terrain d'une contenance de 15 centiares (« place voirie ») dans la rue Maurice Barrès. But : élargissement du trottoir.
- 3) Deux particuliers cèdent gratuitement à la Ville un terrain d'une contenance de 7 centiares (« place voirie ») sis dans la rue du Mur. But : régularisation foncière de la voirie et du trottoir.
- 4) La société Chicago Investissements s.à r.l. cède gratuitement à la Ville un terrain d'une contenance de 9 centiares (« place voirie »). But : régularisation foncière de la voirie et du trottoir.
- 5) La Ville vend à des époux, par bail emphytéotique, un appartement à deux chambres à coucher avec terrasse, cave et emplacement intérieur dans la Résidence « Magellan », sise 5, rue Lucien Thiel. Le prix s'élève à 515.424,00 €, plus une redevance annuelle de 296,92 € pour le droit d'emphytéose. But : mise sur le marché de logements.

*Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.*

- 6) Convention de mise en œuvre relative au PAP « Wunnen am Klouschtergaart », portant sur un ensemble de terrains (278,40 ares) sis entre la rue Cents, la rue Thérèse d'Avila et la rue Op der Heed. Le PAP a été approuvé par le conseil communal le 19 novembre 2018 et modifié ponctuellement le 18 octobre 2021. Sur la surface constructible de 232,32 ares, il est possible de construire au maximum 111 logements (7 maisons unifamiliales et 104 appartements). Les 46,08 ares restants sont à céder par l'Archevêché du Luxembourg pour la création de la voirie et des équipements publics nécessaires. Les travaux y relatifs seront réalisés par l'Archevêché à ses propres frais et sous la surveillance de la Ville.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, l'Archevêché s'engage à mettre à la disposition de la Ville l'entièreté du quota sous la forme d'un bail longue durée (30 années). Le loyer est à verser en intégralité au début du bail au prix fixe de 14,23 € par m<sup>2</sup> de surface utile des logements et par mois. Ce loyer unique est estimé à 4.462.000 €. Sans préjudice de la possibilité laissée à la Ville d'intégrer ses propres critères de sélection des locataires, la Ville s'engage à louer les logements du quota à des personnes visées par l'article 29(2) de la loi susmentionnée. Le contrat de bail longue durée à conclure entre la Ville et l'Archevêché prévoira un droit de préemption au profit de la Ville en cas de vente des logements du quota.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng)** : Dans le cadre du PAP « Wunnen am Klouschtergaart », la convention à conclure entre la Ville de Luxembourg et l'Archevêché de Luxembourg prévoit la conclusion d'un contrat de bail à long terme (30 ans). Comment garantir que les logements soient loués à un prix raisonnable au-delà de ces 30 ans ?

**Monsieur Claude RADOUX (DP)** : Je tiens à saluer le fait que la mise en œuvre du PAP « Wunnen am Klouschtergaart » puisse commencer. Il est prévu de créer au maximum 111 unités d'habitation (7 maisons unifamiliales et 104 appartements). L'Archevêché de Luxembourg s'engage à mettre à la disposition de la Ville l'ensemble des logements « quota » sous la forme d'un contrat de location à long terme, ce qui nous permettra de disposer assez rapidement des logements et de les proposer à la location sur le marché du logement. Notre groupe soutiendra pleinement la présente convention.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Nous nous réjouissons tous que les travaux de construction puissent commencer maintenant. La convention retenue présente l'avantage que la Ville ne doit pas avancer d'argent pour la construction des logements.

La question a été soulevée de savoir ce qu'il adviendrait à l'issue des 30 ans. J'espère que dans 30 ans, des deux côtés, il y aura toujours des gens aussi raisonnables qu'aujourd'hui et que l'on trouvera ensemble la meilleure solution possible. Le contrat de bail à long terme à conclure entre la Ville et l'Archevêché prévoit un droit de préemption en faveur de la Ville en cas de vente des logements « quota ». Au terme des 30 ans il s'agira de décider de la suite des événements.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : Le droit de préemption en faveur de la Ville est valable pour une durée de 30 ans. À l'issue de ces 30 ans, il s'agira de veiller à ce que les logements « quota » continuent à être loués à un prix raisonnable. La présente convention représente une situation gagnant-gagnant tant pour la Ville et l'Archevêché que pour les futurs locataires.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng)** : La Ville part donc du principe qu'à l'issue des 30 ans, une offre lui sera faite par l'Archevêché.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Le contrat entre la Ville et l'Archevêché arrive à échéance après 30 ans. Nous savons tous que la vie peut être pleine de surprises. Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai lu dans un grand quotidien que l'Église de Luxembourg s'inquiète de temps en temps de savoir si elle dispose encore de ressources financières suffisantes pour pouvoir rémunérer ses employés. Il serait donc tout à fait possible que l'Archevêché s'adresse à la Ville avec une offre de vente avant la fin des 30 ans.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 7) Au prix de 51.192.882 €, la Ville acquiert de la société « Brooklyn by Eaglestone S.à r.l.» un projet immobilier en état futur d'achèvement (VEFA) dénommé « The Bridge » à réaliser sur deux parcelles d'une contenance totale de 11,42 ares, sises aux abords de la rue Aristides de Sousa Mendes. Le projet est destiné principalement à des activités administratives, de services et de commerce. But : mise en œuvre du PAG en vue de la mise à disposition de l'immeuble à construire pour des besoins publics.

**Monsieur Robert PHILIPPART (DP) :** La Ville de Luxembourg acquiert un immeuble (11,42 ares) en état futur d'achèvement situé au lieu-dit « Leschte Steiwer » au prix de 51.192.882 €, destiné principalement à des activités administratives, de services et commerciales. Le rez-de-chaussée du bâtiment accueillera le commissariat de police de Bonnevoie. Les locaux seront loués à l'État luxembourgeois. Il est prévu que l'Office social de la Ville s'installera sur les étages 2 à 5. L'installation d'un commissariat de police à cet endroit est à saluer et contribuera à améliorer la qualité de vie et la sécurité dans le quartier. On peut supposer qu'il s'agissait d'une décision stratégique.

L'acquisition de l'immeuble susmentionné ne constitue qu'une partie du PAP dans le cadre duquel environ 120 logements seront réalisés, dont 20 seront acquis par la Ville (projet VEFA). Un nouveau quartier, bien desservi par le tramway, verra le jour dans une zone urbaine mixte. Il s'agit d'une densification vers l'intérieur, permettant de relier encore mieux le quartier de Bonnevoie au sud de la capitale. Le quartier « Leschte Steiwer » aura ainsi un caractère plus central avec une architecture marquante et offrira une meilleure qualité de vie. Il est possible d'y travailler et d'y vivre, et une piscine publique est également disponible. Le quartier offre une mixité de logements, tant des logements sur le marché libre que des logements abordables. Il est important que les pouvoirs publics fassent les premiers pas et investissent dans le développement du quartier.

De l'autre côté de la Route de Thionville, aux abords du boulevard de Kyiv, la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois construit un nouveau bâtiment administratif pour 600 employés. Le nouveau bâtiment « The Bridge » et le bâtiment des CFL contribueront à l'animation du quartier. La piscine de Bonnevoie et son environnement verdoyant deviendront une oasis dans le quartier.

Ces bâtiments attireront d'autres investisseurs et le quartier actuellement encore morcelé du côté de la route de Thionville acquerra un caractère urbain.

Au sein du conseil communal et en commission consultative, il a été question à plusieurs reprises de la nécessité pour l'Office social de disposer de nouveaux locaux adaptés à ses besoins. L'acquisition du bâtiment en question permettra d'y parvenir. Quelle sera l'utilisation future du bâtiment dans lequel se trouve actuellement l'Office social ?

Il convient de saluer le fait que la Ville acquière un projet immobilier qui devra jouer un rôle de pionnier dans la

construction en bois et en béton, et qui a été labellisé neutre en CO<sub>2</sub>. Le maître d'ouvrage auprès duquel la Ville acquiert le bâtiment offre une garantie d'achèvement et une garantie décennale. Il convient également de saluer le fait que le prix ne puisse plus être modifié, sauf en cas de modification de la TVA.

Notre groupe soutiendra la présente convention.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Notre groupe soutiendra également cette convention. Je voudrais saisir l'occasion pour savoir si le collège échevinal est intéressé par un autre projet VEFA ou s'il s'agit du dernier projet VEFA que la Ville achète. Le collège échevinal prévoit-il de lancer d'autres appels d'offres à cette fin ?

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Les projets concernent un quartier qui a un besoin urgent d'activités, de surfaces de bureaux et de logements. Notre groupe soutiendra les conventions n° 7 et n° 8. En ce qui concerne les appels d'offres, je voudrais simplement demander comment on en est arrivé à cet accord avec un promoteur pour un projet de 70 millions d'euros ? Nous sommes heureux d'apprendre que le prix ne pourra plus être modifié, c.-à-d. qu'il n'y aura pas d'augmentation des coûts, sauf en cas de modification de la TVA. Quand peut-on s'attendre à l'inauguration des bâtiments ?

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR) :** Avec un investissement de 51 millions d'euros, nous aurions souhaité une expertise indépendante, sachant que beaucoup d'argent est en jeu et qu'il existe toujours un risque de conflits d'intérêts et de corruption. Une expertise nous aurait permis d'approuver ce point en toute confiance.

Je connais bien le quartier. Une urbanisation plus poussée est la bienvenue, mais je vois un grand potentiel de conflit en raison de la structure *Abrigado*, située à proximité de l'endroit où ce projet sera réalisé. Certains clients de cette structure savent se comporter, d'autres non. Des consommateurs de drogue ont déjà fait la fête sous mon balcon. Comment le collège échevinal imagine-t-il le « people and crowd management » pour que le vivre-ensemble se passe bien ?

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Je vais prendre position sur les conventions n° 7 et n° 8. Les investissements s'élèveront à environ 70 millions d'euros pour les deux projets. Même s'il s'agit de beaucoup d'argent, je me réjouis cependant que la Ville investisse cet argent, car un certain nombre de problèmes sociaux qui se posent dans la capitale et dans tout le pays existent également et tout particulièrement dans ce quartier. Par ses investissements et l'implantation de services publics, la Ville envoie un signal important. Nous prouvons ainsi que nous nous engageons pour les habitants et le quartier.

Nos services s'efforcent toujours de présenter des projets bien pensés, y compris sur le plan financier. Les prix au mètre carré des projets présentés sont très intéressants et corrects. C'est pourquoi je rejette avec véhémence les déclarations de Monsieur le conseiller Weidig concernant d'éventuels conflits d'intérêts.

Si le commissariat de police pouvait effectivement s'installer au rez-de-chaussée du bâtiment acquis, ce serait extrêmement bienvenu. Car s'il y a un endroit où une présence visible et immédiate de la police est nécessaire, c'est bien à cet endroit. Les locaux du bâtiment acquis par la Ville conviendraient également très bien à l'Office social, qui a besoin de plus d'espace.

Comme il n'y a pas d'intérêt matériel en jeu, ni directement ni indirectement, j'estime que les membres du conseil communal qui siègent au conseil d'administration de l'Office social peuvent participer au vote.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : Je vous remercie pour le grand intérêt que le conseil communal accorde au projet et je voudrais également remercier Monsieur le conseiller Philippart, qui a déjà abordé la convention en détail. Ce projet VEFA offrait la possibilité d'acquérir non seulement des logements, mais également des bureaux. Les négociations avec le vendeur ont été menées simultanément pour les deux dossiers, ce qui explique pourquoi les deux conventions (n° 7 et n° 8) sont soumises au vote du conseil communal aujourd'hui.

Les conventions stipulent que les travaux doivent débuter dans les trois mois à partir de la signature. Pour la construction des logements, la durée des travaux est fixée à 33 mois, soit 36 mois au maximum (33 + 3). Par conséquent, les travaux relatifs à la création de logements devraient être terminés au premier semestre 2028. Pour les bureaux, la durée des travaux est fixée à 30 mois, soit 33 mois au maximum (30 + 3), de sorte que les bureaux devraient être terminés également au cours de l'année 2028.

Les prix ont été négociés comme des prix fixes. Les négociations avec le vendeur, qui a dû divulguer toutes les données, se sont déroulées de manière transparente. Je rejette donc avec la plus grande fermeté l'insinuation de Monsieur le conseiller Weidig. Je ne vois pas ce qu'une expertise externe aurait apporté de plus que ce que nous avons négocié. Les négociations ont pris un peu plus de temps parce que la Ville a négocié durement pour faire baisser le prix. Sur la base du prix de 51 millions d'euros, le prix au mètre carré pour l'immeuble de bureaux s'élève à 11.656 €. Pour le projet de logements VEFA, le prix maximum de 4.000 € par mètre carré de surface utile ne sera pas dépassé pour la partie terrain. Pour la partie construction, le prix au mètre carré est de 6.013 € (5.800 € + indice + cuisine). Nos services ont tout vérifié en détail. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas eu de machination. C'est pourquoi je serais heureux que nous puissions adopter les deux conventions à l'unanimité. Il s'agit en effet de projets nécessaires dont nous avons besoin dans le quartier.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Après avoir consulté notre secrétaire générale, je peux vous confirmer, concernant la déclaration de Monsieur le conseiller Radoux, que Madame Brömmel et Madame Mart, qui sont toutes deux membres du conseil d'administration de l'Office social, peuvent participer au vote.

En ce qui concerne les déclarations de Monsieur le conseiller Weidig relatives à l'acquisition de l'immeuble, je voudrais demander à Monsieur le conseiller Weidig de ne plus faire des insinuations aussi graves. Je peux vous assurer que nos services contrôlent tout très méticuleusement. D'ailleurs, nos services sont également contrôlés par le ministère de l'Intérieur. Les insinuations de Monsieur le conseiller Weidig sont inacceptables !

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Le collègue échevin a-t-il la volonté de lancer un nouvel appel d'offres en matière de VEFA ?

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng)** : Il est important que l'Office social retrouve une situation centrale après son déménagement. Un déménagement dans le bâtiment à acquérir par la Ville serait donc à saluer.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Je ne peux que m'y rallier. Je me réjouis que nous ayons trouvé cette solution.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : L'appel d'offres a été lancé il y a un an et demi. De nombreux dossiers ont été déposés. La déclaration échevinale précise que nous voulons

investir au moins 500 millions d'euros dans la création de logements supplémentaires. Les investissements réalisés depuis lors dans ce sens sont déjà importants. Pour l'instant, nous aimerions que le service concerné retrouve un peu de calme. Si l'occasion se présente, nous lancerons un nouvel appel d'offres VEFA, une décision que nous prendrons en toute sérénité au sein du collège échevinal. Nous examinerons ce qui est opportun.

Je me réjouis du fait que nous ayons pu conclure ces deux conventions en l'espace d'un an. Pour le projet VEFA dans le quartier de Cents, les travaux ont déjà commencé. En 2027 et 2028, un certain nombre de logements supplémentaires seront donc disponibles et d'autres logements « quota » seront construits. La Ville de Luxembourg n'a vraiment pas à rougir de la comparaison nationale en matière de création de logements.

*La convention est approuvée, Monsieur le conseiller Weidig (ADR) s'abstient.*

- 8) Au prix de 19.465.611 €, la Ville acquiert de la société « Brooklyn by Eaglestone S.à r.l. » un projet immobilier en état futur d'achèvement (VEFA) dénommé « Brooklyn Lot 5 » à réaliser sur un terrain de 9,95 ares sis 7 et 7a, rue Aristides de Sousa Mendes. Le projet prévoit la construction d'un immeuble à usage mixte s'élevant sur six niveaux hors sol et deux niveaux en sous-sol, comprenant une surface commerciale au rez-de-chaussée et 20 logements, dont deux logements à coût modéré. But: mise en oeuvre du PAG et construction et mise sur le marché de logements à coût modéré.

**Monsieur David WAGNER (déi Lénk)** : Le projet prévoit la création de 20 logements : 18 logements proposés sur le marché libre et deux logements à coût modéré. Pourquoi ne prévoit-on que deux logements à coût modéré ?

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP)** : Il est judicieux que l'achèvement du bâtiment administratif soit prévu quelques mois avant celui des logements, car cela permettra d'apporter déjà un peu de vie dans les bâtiments et de redynamiser le quartier. Je suis convaincu que cela renforcera encore davantage la demande pour les logements. Je ne peux que me rallier à la question de Monsieur le conseiller Wagner. Il convient de rappeler que la définition d'un investissement communal ne repose pas nécessairement sur un retour sur investissement. C'est pourquoi nous devrions être prêts à proposer des loyers modérés, afin de créer une offre pour les personnes qui en ont le plus besoin.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR)** : Je m'oppose avec véhémence à la prise de position de Madame le bourgmestre. Je n'ai pas porté d'accusations. J'ai simplement dit que lorsqu'il s'agit de montants élevés de plusieurs millions, je suis favorable à la réalisation d'une expertise externe. Je n'ai pas prétendu disposer de preuves ni soupçonner que quelque chose n'avait pas été traité correctement. Mais nous savons tous ce qui se passe dans la vie réelle. Tout le monde peut commettre une erreur dans l'exercice de ses fonctions. Il existe aussi des énergies criminelles. Pour des projets d'investissement aussi importants, je pense qu'il serait judicieux de procéder à une expertise indépendante.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT** : Le projet prévoit la création de 20 logements. 10 % des logements sont prévus pour le logement à coût modéré. Le collège échevinal a réaffirmé à plusieurs reprises sa volonté de proposer des logements abordables. Une offre à but de lucre est exclue.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Tous les logements seront loués à un prix abordable.

*La convention est approuvée, Monsieur le conseiller Weidig (ADR) s'abstenant.*

- 9) Contrat de bail commercial conclu entre la Ville et la société « Kriol S.à r.l.-S » portant sur la location d'un restaurant situé dans l'immeuble communal « Parking Neipperg » sis 43, rue du Fort Neipperg, à savoir :
- au rez-de-chaussée : entrée clients, espace restaurant/brasserie (70 m<sup>2</sup>), bureau (7 m<sup>2</sup>), locaux sanitaires (18 m<sup>2</sup>), local technique, entrée du personnel avec cage d'escalier et ascenseur ;
  - au sous-sol : local poubelles et local technique ;
  - au 1<sup>er</sup> étage : vestiaire, deux toilettes et local technique ;
  - au 2<sup>e</sup> étage : cuisine, trois locaux de stockage, local réfrigéré, local technique et local déchets.

Un maximum de 48 places assises et de 150 couverts par jour est prévu.

Le bail est conclu à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025 et pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de trois années.

Le loyer mensuel indexé (hors charges) est fixé comme suit :

- première année : 1 € hors TVA (valeur IPCN mars 2025), à adapter en janvier 2026 ;
- deuxième année : 500 € HTVA (valeur IPCN mai 2026) à adapter en janvier 2027 ;
- troisième année : 1.000 € HTVA (valeur IPCN mai 2027) à adapter au janvier de chaque année et la première fois en janvier 2028.

Les charges mensuelles d'entretien technique (cuisine) sont estimées à 1.462,50 € TVA incluse.

**Monsieur François BENOY (déi gréng) :** Je suis heureux qu'un exploitant ait pu être trouvé et j'espère que ce sera un succès. Un restaurant qui fonctionne bien animera la rue du Fort Neipperg. Nous devons veiller à ce que l'offre soit diversifiée afin d'améliorer le vivre-ensemble.

Dans le cadre de la rénovation du parking Neipperg, je me suis demandé à l'époque si nous ne ferions pas bien, dans un souci de diversité, d'affecter l'un des étages à une autre utilisation, p.ex. sous forme de *shared spaces* (bureaux, ateliers pour artistes, etc.). Même si j'ai approuvé le projet soumis au conseil communal, je pense que nous devons faire en sorte que des rues comme la rue du Fort Neipperg proposent un plus grand nombre d'activités. Dans cette optique, j'ai eu des discussions avec différentes personnes. L'une d'entre elles a proposé d'aménager une terrasse au dernier étage du bâtiment. Je trouve cette idée intéressante.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Compte tenu du fait que la situation du local n'est pas facile, nous nous réjouissons d'avoir trouvé un exploitant. Il s'agit en fait d'un investissement dans la vie sociale du quartier. La rue du Fort Neipperg et d'autres rues environnantes sont des quartiers sensibles, ce qui rend difficile l'implantation de commerces privés. Le pop-up a réussi à se constituer une clientèle. Le gérant du

local se réjouit maintenant de pouvoir conclure un contrat fixe. La Ville fait un geste envers le jeune entrepreneur en ce qui concerne le loyer à payer, car nous souhaitons que la brasserie puisse continuer à exister à cet endroit.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 10) Contrat de bail conclu entre la Ville et la société « Restaurant – S » portant sur la location d'un local restaurant/brasserie au Parc de Gasperich (8, Boulevard de Kockelscheuer), comprenant :
- au rez-de-chaussée : une zone restaurant d'environ 160 m<sup>2</sup> (environ 96 places assises à l'intérieur), une zone cuisine, une salle pour les préparations froides, une laverie, une zone de stockage des boissons, un bureau, un WC adapté aux personnes à mobilité réduite, un espace à langer et un monte-charge ;
  - au sous-sol : deux chambres froides et une réserve sèche d'environ 21 m<sup>2</sup>, un local de stockage des fûts de bière, deux vestiaires (hommes/femmes) pour le personnel, les WC clients, un local de nettoyage, un local poubelles, un local de rangement et des locaux techniques ;
  - une terrasse côté parc (environ 160 m<sup>2</sup>) avec une capacité maximale de 60 places assises ;
  - une terrasse côté boulevard (environ 105 m<sup>2</sup>), prévue exclusivement pour la clientèle debout.

Le bail est conclu à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et pour une durée de trois années avec reconduction tacite pour de nouvelles périodes de trois années, respectivement d'une année après neuf années de location.

Le loyer mensuel indexé (hors charges) est fixé comme suit :

- première année : 3.500 € hors TVA (valeur IPCN juillet 2025), à adapter en janvier 2026 ;
- deuxième année : 4.500 € hors TVA (valeur IPCN juillet 2026), à adapter en janvier 2027 ;
- à partir de la troisième année : 5.500 € hors TVA (valeur IPCN juillet 2027), à adapter au mois de janvier de chaque année et la première fois en janvier 2028.

Le locataire bénéficiera d'une franchise de loyer d'une durée maximale d'un mois et demi (selon la date de remise des clés).

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Je suis heureuse de lire qu'un exploitant a pu être trouvé pour la brasserie du parc de Gasperich. Le rapport de la commission consultative ne donne pas beaucoup d'informations sur ce dossier. Nous apprenons que 9 candidatures ont été reçues et quelle candidature a été retenue sur la base des critères imposés. Je salue le fait que l'on ait opté pour un concept de brasserie, car cela convient bien à un établissement situé dans un parc.

Il ressort des documents que la future exploitante devra encore fournir plusieurs documents. Serait-il possible d'obtenir des informations supplémentaires à ce sujet ? Dans le dossier, la future exploitante indique vouloir ouvrir la brasserie 7 jours sur 7 de 7h00 à 21h30. 21h30 me semble tout de même assez tôt pour la fermeture de la brasserie, surtout les week-ends et en été. Pour quelles raisons le collègue échevinal est-il d'accord avec ces heures d'ouverture ? La brasserie aura-t-elle un concept adapté aux familles ?

L'un des dossiers introduits mentionne le concept d'un espace événementiel et culturel. Étant donné que la plupart des habitants du quartier vivent dans des appartements, je trouve ce concept intéressant. La brasserie pourrait également accueillir des fêtes de famille.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Notre groupe se réjouit également qu'un exploitant ait pu être trouvé. L'installation d'une brasserie dans le parc est un investissement dans l'intérêt du site, des habitants et des visiteurs, car la brasserie offre la possibilité de manger un petit rien ou simplement de boire un verre. Le fait que les plats et les boissons soient proposés à un prix raisonnable a-t-il également joué un rôle dans le choix du candidat ?

En ce qui concerne les heures d'ouverture de la brasserie, je me rallie à la remarque de la conseillère Brömmel. Le cahier des charges pour l'exploitation du minigolf de la vallée de la Pétrusse comprenait la condition qu'aucune discothèque ou événement majeur ne puisse y être organisé. La présente convention ne contient aucune exigence à ce sujet. Il convient de noter que des logements sont situés non loin du parc.

Il est d'usage que les contrats de location conclus avec la Ville de Luxembourg puissent être résiliés par les deux parties avant leur expiration, par lettre recommandée et en respectant un délai de préavis déterminé. Est-ce qu'il existe une liste consultable fournissant des informations sur les délais de résiliation fixés ?

Notre groupe se réjouit de l'ouverture de la brasserie et soutiendra volontiers la présente convention.

**Monsieur David WAGNER (déi Lénk) :** Nous souhaitons beaucoup de succès à l'exploitant de la brasserie. Nous partageons les propositions et les remarques formulées par Madame la conseillère Brömmel. Le cahier des charges a été thématiquement en commission. Selon le rapport, le président de la commission a expliqué que la Ville « n'a pas l'expertise de la restauration ». Il ne s'agit pas que la Ville dicte les menus à l'exploitant, mais qu'en tant que propriétaire des lieux, elle devrait poser différents jalons, par exemple en ce qui concerne la qualité des produits à utiliser et les prix. La Ville est tout à fait en mesure d'établir un cahier des charges en ce sens. Il ne s'agit en aucun cas d'insinuer que l'exploitant ne fasse pas du bon travail. Nous pensons que l'établissement d'un cahier des charges a tout son sens, surtout pour une brasserie située dans un parc. Il ne serait pas acceptable qu'un croque-monsieur y soit vendu à 12 €.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Les gens aiment être dans la nature et se promener dans le parc. Les enfants adorent les aires de jeux. Nous apprécions tous de nous asseoir sur une terrasse avec un rafraîchissement, de regarder les enfants jouer ou de nous réchauffer en hiver dans la brasserie. La brasserie fera donc partie intégrante du parc. Nous sommes heureux que les travaux soient terminés et qu'un exploitant ait pu être trouvé.

Monsieur le conseiller Wagner a fait référence au rapport de la commission, qui reprend une déclaration que j'ai faite en ma qualité de président de la commission. Je me permets d'apporter une précision à ce sujet. Ma déclaration n'est pas en rapport avec la Brasserie du parc de Gasperich, mais se réfère à un autre projet. Nous savons tous que tous les locaux que nous proposons à la location ne connaissent pas un succès commercial immédiat et fulgurant. De temps en temps, il y a aussi des locaux qui ne fonctionnent pas bien. Notre message était le suivant : nos appels d'offres sont conceptuels et la Ville ne devrait pas dicter ce que l'exploitant doit cuisiner, à quels prix il doit proposer les plats, quelles sont ses heures d'ouverture. Les candidats présentent un concept dans lequel ils expliquent ce qui, à leur avis, pourrait fonctionner le mieux sur le site de l'établissement. Ma déclaration a été faite dans

ce contexte pour dire que la Ville, le collège échevinal et communal, la commission consultative n'ont pas l'expertise pour dire quel concept fonctionnera dans tel ou tel établissement. Nous recherchons des personnes qui ont des idées, des idées nouvelles, parce que nous partons du principe que l'imagination et l'esprit d'entreprise évoluent toujours et que nous n'avons pas le monopole des bonnes idées.

Le collège échevinal pourrait peut-être expliquer une nouvelle fois ce à quoi on a accordé une importance particulière dans le projet en question. Si mes souvenirs sont exacts, lors de l'adjudication, on a notamment tenu à ce que la brasserie soit ouverte pendant la journée, c.-à-d. qu'elle ne fonctionne pas comme un restaurant qui n'ouvre qu'à l'heure du déjeuner et le soir. Si les exigences minimales en matière d'heures d'ouverture sont respectées et que l'exploitant exprime le souhait d'ouvrir la brasserie plus tard le soir (par exemple jusqu'à 22h30), le collège échevinal fera certainement preuve de la flexibilité nécessaire et répondra à ce souhait. L'important est que la brasserie soit ouverte pendant les heures d'ouverture du parc.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Je me réjouis de l'enthousiasme pour la brasserie qui, je l'espère, ouvrira ses portes début juillet. Les candidatures reçues par l'administration communale ont été consciencieusement analysées par nos services. Suite à cela, le collège échevinal a invité et entendu trois candidats. Les dossiers des candidats étaient également accompagnés de propositions de menus et de prix, ce qui nous a permis de nous assurer que les plats seraient proposés à des prix normaux. Le témoignage d'une personne qui travaille elle-même dans la restauration, et qui connaît donc les coûts, m'a tout de même surpris. L'exploitant d'une brasserie doit veiller à fixer ses prix de manière à pouvoir couvrir ses frais, même si le loyer à payer à la Ville est peut-être un peu moins élevé que sur le marché libre. Il est dans notre intérêt que la brasserie fonctionne bien et ne soit pas dans le rouge.

Lors de l'analyse des dossiers, il est très important que les plats et les boissons soient proposés à des prix normaux et je peux vous assurer qu'il n'y aura pas de croque-monsieur à 12 €. La brasserie proposera certainement des glaces, et nous espérons que celles-ci seront de bonne qualité. Nous avons confiance en l'exploitant. La Ville de Luxembourg n'est pas experte en matière de gastronomie.

En dehors des restrictions prévues par la loi, il n'y a pas de restrictions en matière d'heures d'ouverture. Ni la convention à conclure, ni le rapport de la commission – il s'agit d'une de ces commissions où les personnes qui s'expriment ne sont pas nommées – ne prescrivent d'heures d'ouverture. Contrairement au parc de Merl, le parc de Gasperich n'est pas fermé le soir. Il ne nous viendrait pas à l'esprit de prescrire à un exploitant que les clients qui souhaitent peut-être encore commander un repas à 20h30 doivent payer à 21h15 et quitter l'établissement au plus tard à 21h30. Nous n'avons inscrit aucune disposition concernant les heures d'ouverture en soirée dans la présente convention. Nous espérons que la brasserie accueillera de nombreux clients et deviendra un lieu de rencontre agréable.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 11) La Ville vend à deux particuliers, par bail emphytéotique, un appartement de 103 m<sup>2</sup> avec emplacement intérieur et cave, situé dans un immeuble d'appartements au 39, Fond St Martin. Le prix s'élève à 352.496 €. À cela s'ajoute une redevance de 296,92 € par an pour l'appartement et de 25,78 € pour l'emplacement de stationnement.

- 12) La Ville vend à un particulier, par bail emphytéotique, un appartement de 72,29 m<sup>2</sup> avec emplacement intérieur et cave, situé dans un immeuble d'appartements au 3, rue du Soleil. Le prix s'élève à 379.862 €. À cela s'ajoutent 296,92 € par an pour l'appartement et 25,78 € pour l'emplacement de stationnement.
- 13) La Ville vend à des particuliers, par bail emphytéotique, un appartement de 58,01 m<sup>2</sup> avec cave, situé dans un immeuble d'appartements au 5, rue Léonardo Da Vinci (« Résidence Planck »). Le prix s'élève à 312.259 €, plus une redevance de 296,92 € par an.
- 14) La Ville vend à des particuliers, par bail emphytéotique, une maison sise 94a, rue Schetzel (1,57 are). Le prix s'élève à 502.449,74 €, plus une redevance de 548,59 € par an.
- 15) La Ville vend à des particuliers, par bail emphytéotique, un appartement de 62,99 m<sup>2</sup> avec cave, situé dans un immeuble d'appartements au 15, rue Léonardo Da Vinci (« Résidence Descartes »). Le prix s'élève à 341.641 €, plus une redevance de 296,92 € par an.
- 16) La Ville vend à des particuliers, par bail emphytéotique, un appartement de 54,05 m<sup>2</sup> avec cave, situé dans un immeuble d'appartements au 13, rue Léonardo Da Vinci (« Résidence Galilée »). Le prix s'élève à 288.895 €, plus une redevance de 296,92 € par an.
- 17) La Ville vend à un particulier, par bail emphytéotique, un appartement de 46,22 m<sup>2</sup> avec cave, situé dans un immeuble d'appartements au 11, rue Léonardo Da Vinci (« Résidence Bell »). Le prix s'élève à 242.698 €, plus une redevance de 296,92 € par an.
- 18) La Ville vend à un particulier, par bail emphytéotique, un appartement de 49,27 m<sup>2</sup> avec balcon et cave (9,65 m<sup>2</sup>) dans la « Résidence Pasteur » (7, rue Léonardo Da Vinci). Le prix s'élève à 260.693 €, plus une redevance de 296,92 € par an.
- 19) La Ville vend à une personne privée, par bail emphytéotique, un appartement de 49,27 m<sup>2</sup> avec cave (5,73 m<sup>2</sup>) dans la « Résidence Pasteur » (7, rue Léonardo Da Vinci). Prix : 260.693 €, plus une redevance annuelle de 296,92 €.

*Ces conventions sont approuvées à l'unanimité.*

- 20) La Ville acquiert de la Mutualité des P.M.E., au prix de 7.780.000 €, trois terrains partiellement construits d'une contenance totale de 15,25 ares, sis aux abords de la rue Adolphe Fischer à Hollerich, en vue de l'extension du complexe scolaire avoisinant.

**Monsieur Claude RADOUX (DP)** : Il s'agit d'une transaction intéressante. Nous savons tous que la Ville planifie activement un nouveau complexe scolaire pour le quartier de la Gare – un projet qui nous tient à cœur. L'acquisition de ces biens immobiliers, situés à proximité du parking de la rue Adolphe Fischer et de la rue Glesener, permet une planification plus généreuse de ce projet.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 21) Suite à la résiliation d'un droit d'emphytéose, la Ville acquiert un appartement (97,47 m<sup>2</sup>) sis 1, rue du

Soleil. Prix : 409.560,60 €. But : mise sur le marché de logements.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 22) Convention relative à la participation financière de la Ville à l'association « Estro Armonico a.s.b.l. » : l'association s'engage à enrichir, en étroite collaboration avec la Ville, la scène culturelle de la capitale moyennant des expériences musicales de haute qualité et variées pour le grand public. Elle collabore avec de jeunes musiciens et de jeunes compositeurs du Conservatoire. En contrepartie, la Ville apporte un soutien financier annuel à l'association pour la réalisation de ses objectifs et s'engage à financer les projets déterminés d'un commun accord. Le Conservatoire est désigné comme interlocuteur privilégié de l'association dans le cadre de la présente convention. La programmation musicale est fixée chaque année d'un commun accord et arrêtée dans une annexe faisant partie intégrante de la convention. La participation de la Ville pour l'année 2025 s'élève à 96.118 euros.

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng)** : Ce n'est pas la première fois que l'association « Estro Armonico » collabore avec le Conservatoire. L'association est reconnue pour son expertise dans le domaine de l'accompagnement de formations chorales, d'orchestres d'harmonie, de solistes classiques et/ou de solistes de jazz. Le programme musical est élaboré en étroite collaboration avec le Conservatoire et comprend une collaboration avec de jeunes musiciens et compositeurs du Conservatoire. Notre groupe soutiendra pleinement la présente convention.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Il n'y a pas grand-chose à ajouter. La collaboration entre l'association « Estro Armonico » et le Conservatoire est excellente.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

- 23) Convention conclue avec la société Voyages Emile Weber s.à r.l. relative à la mise à disposition d'une station de chargement à Steinsel (69, rue des Prés) pour le chargement des autobus circulant sur le réseau de la Ville de Luxembourg. La société Voyages Emile Weber assure la maintenance de la station. Celle-ci est exploitée sous la responsabilité de la Ville de Luxembourg, qui a le droit de déterminer les autobus et les sociétés d'autobus autorisés à l'utiliser. La Ville paie mensuellement un prix forfaitaire de 3.650 € hors TVA. Ce prix couvre l'intégralité des frais nécessaires à l'exploitation de la station et des services associés, hormis les frais d'assurances, supportés par chaque partie, et le prix de l'énergie électrique, qui est à charge de la Ville. La convention entre en vigueur avec effet rétroactif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour un an. La convention peut être tacitement reconduite d'année en année.

**Monsieur Nicolas BACK (déi gréng)** : Il me semble que la présente convention n'a été traitée par aucune commission consultative. Comment cela s'explique-t-il ?

Quels bus peuvent utiliser la station de chargement ? Comment la facturation sera-t-elle effectuée ? Qu'est-il prévu en cas de panne de la station de recharge, quelle qu'en soit la raison, sachant qu'une disponibilité de 95 % de la station de recharge est exigée ? Pourquoi la convention n'entre-t-elle en vigueur que maintenant, avec effet rétroactif sur 5 mois ?

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** En fait, il s'agit d'une simple location, qui nécessite l'approbation du conseil communal uniquement parce que la forme d'une convention a été choisie. En toute logique, la commission compétente aurait également dû être saisie de cette question, mais comme il s'agit vraiment d'une bagatelle, cela n'a pas été fait. De même qu'il faut garantir aux chauffeurs de bus la présence de toilettes, il faut garantir la présence d'une station de recharge au terminus. Il s'agit ici d'une ligne de bus municipale qui va jusqu'à Steinsel, d'où les élèves, les professionnels et les visiteurs se rendent en ville.

**Monsieur l'échevin Patrick GOLDSCHMIDT :** Normalement, la commission consultative compétente est saisie des conventions. Il ne s'agit pas d'un oubli, mais on a estimé que pour un montant de 3.650 €, il n'était pas nécessaire de faire appel à la commission. La convention s'applique rétroactivement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cela est lié à l'appel d'offres lancé il y a deux ans en vue de l'externalisation de lignes de bus municipales. Les lignes de bus urbaines desservent également d'autres communes. Auparavant, on parlait de « lignes coordonnées », c.-à-d. des trajets que nous avons effectués pour le compte de l'État et que ce dernier nous a payés. La décision a ensuite été prise d'intégrer ces lignes dans le réseau de bus de la Ville. L'État luxembourgeois avait déjà demandé à l'entreprise Voyages Emile Weber, il y a quelques années, d'installer une station de recharge au terminus à Steinsel. La Ville de Luxembourg s'est montrée intéressée par la location de la station de recharge. L'entreprise Voyages Emile Weber se charge de la maintenance. Seule la Ville de Luxembourg a accès à la station, dont l'utilisation reste limitée à la ligne de bus municipale desservant Steinsel.

*La convention est approuvée à l'unanimité.*

## VII. DEVIS DE TRAVAUX

### Construction de 5 maisons bi-familiales dans la rue Michel Théato

Le conseil communal est appelé à se prononcer sur le projet définitif portant sur la construction de 5 maisons bi-familiales destinées à la location (loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation) aux abords de la rue Michel Théato. Le projet, qui concerne les lots 41 et 42 ainsi que 62, 63 et 64 du PAP « Parc des Aubépines », sera réalisé en entreprise générale en collaboration avec la SNHBM.

Les maisons comprennent chacune deux unités d'habitation, ce qui donne un total de 10 appartements.

L'espace intérieur se répartit sur deux étages pleins et un étage sous toiture. Au rez-de-chaussée se trouvent les caves individuelles avec les emplacements pour les machines à laver, l'accès au jardin et les espaces communs, tels que l'entrée, le local technique et le local poubelles. Les deux unités d'habitation, reliées verticalement par une cage d'escalier commune, se trouvent aux étages supérieurs. Les appartements des lots 62, 63 et 64 ont chacun deux chambres à coucher, tandis que les appartements des lots 41 et 42 en ont trois. Les salles de séjour du premier étage sont dotées d'un avant-corps, alors que celles du deuxième étage sont dotées d'un balcon.

Conformément au PAP « Parc des Aubépines », chaque unité d'habitation dispose d'un emplacement de parking sous forme de carport. Les jardins sont divisés en deux par des clôtures dans le sens de la longueur du terrain et équipés d'abris de jardin.

Au rez-de-chaussée, le local à vélos sera réalisé en métal déployé afin d'assurer une ventilation naturelle. Les toits sont conçus comme des toits à chevrons traditionnels à deux versants, recouverts d'ardoises artificielles.

En ce qui concerne le concept énergétique, le projet prévoit l'installation de pompes à chaleur air-eau qui alimenteront un chauffage au sol. Des panneaux photovoltaïques seront installés sur le toit et des systèmes de ventilation mécanique assureront l'approvisionnement en air frais. Les bâtiments seront dotés d'une isolation thermique en laine minérale. Les maisons appartiendront à la classe de performance énergétique A-B.

Le planning prévoit le début des travaux en novembre 2026 et la fin en novembre 2028. Le devis prévoit un coût de 6.155.611,85 €, honoraires et TVA de 17 % inclus.

**Madame Linda GAASCH (déi gréng) :** Le projet prévoit la construction de 5 maisons bi-familiales par la société SNHBM. La hauteur de construction est relativement faible, ce qui signifie que le prix au mètre carré (7.534,41 €) sera relativement élevé pour des appartements construits par la SNHBM. Cela soulève la question de savoir si, à l'avenir, nous ne devons pas nous donner les moyens de construire systématiquement de manière plus dense, surtout pour les projets dans le cadre desquels nous voulons maintenir le prix du mètre carré à un niveau bas.

Les représentants du groupe *déi gréng* se sont abstenus lors du vote en commission consultative, car les documents n'avaient été téléchargés sur la plateforme que le jour de la réunion de la commission, de sorte que nous n'avons pas pu nous préparer correctement à la réunion. Même si le projet a été présenté en commission, je tiens à souligner à nouveau l'importance de recevoir les documents quelque temps avant la date de la réunion.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP) :** Notre groupe soutiendra le projet en question, car nous ne pouvons que nous réjouir de voir la Ville construire des logements abordables en régie propre ou en collaboration avec la société SNHBM. Comment la Ville définit-elle un logement abordable ? Madame la conseillère Gaasch a mentionné le prix au mètre carré. Il faut construire plus dense. Notre groupe craint que le coût de plus de 6 millions d'euros ne permette pas de proposer les logements à un coût abordable.

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Le PAP « Parc des Aubépines » prévoit aussi bien la construction d'immeubles collectifs que de maisons individuelles et bi-familiales. Le projet actuel prévoit la construction de cinq maisons bi-familiales de faible hauteur, dans le but de s'adapter aux constructions existantes. La Ville a confié la construction de ces cinq maisons à la société SNHBM, le plus grand acteur social de la construction au Luxembourg. Il ne s'agit donc pas d'un acteur orienté vers le profit, mais d'un acteur qui tente de construire les logements au prix le plus bas possible dans l'intérêt du pays et des citoyens. Les coûts de construction au mètre carré mentionnés s'entendent hors terrain. Le prix au mètre carré s'explique par le fait que la construction au Luxembourg est chère et que l'accent est mis sur la qualité. Le fait que l'on prévoit un chauffage par appartement et non un chauffage central pour 20 appartements fait aussi augmenter le prix au mètre carré. La construction de maisons bi-familiales fait partie de la mixité que nous recherchons dans la politique du logement.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Le PAP « Parc des Aubépines » a été approuvé par le conseil communal. La majorité des logements prévus sont des appartements, mais le PAP prévoit également des maisons individuelles et des maisons bi-familiales à différents endroits, afin d'atteindre la mixité sociale évoquée par Monsieur le conseiller Radoux. Une construction de qualité a un prix et c'est tout à l'honneur de

la Ville que nous nous efforcions toujours d'offrir une qualité correcte, et ce également pour les logements que nous proposerons plus tard à des loyers abordables.

*Le projet est approuvé à l'unanimité.*

## VIII. URBANISME

### 1) Classement comme patrimoine culturel national du Bâtiment Robert Schuman (2, place de l'Europe)

Par courrier du 12 février 2025, Monsieur le Ministre de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national le Bâtiment Robert Schuman sis 2, place de l'Europe.

Selon le PAG, la parcelle concernée est classée en « zone spéciale mixte urbaine centrale européenne et nationale [MIX-cen] ». Cette zone est couverte et précisée par le PAP 'quartier existant' (PAP QE) « Kirchberg Européen [KIR-EU] ».

Construit au début des années 1970, le Bâtiment Robert Schuman est l'un des premiers à avoir été érigé dans le nouveau quartier européen. Au moment de sa construction, il était entouré d'espaces verts et jouxtait directement le bâtiment Tour (Alcide de Gasperi), inauguré en 1966. Le permis de construire est daté du 20 avril 1970.

L'architecte Laurent Schmit utilise dans sa conception la même logique constructive que pour le Lycée Michel Rodange, inauguré en 1968 et dont il est également le concepteur. L'assemblage d'éléments préfabriqués en béton confère au bâtiment son apparence brutaliste. Le socle est muni d'un parement rustique en bossage dont l'aspect se rapproche du grès luxembourgeois. Le plan du bâtiment rectangulaire est rationnel et les pièces s'organisent autour de deux cours intérieures.

La pièce maîtresse du bâtiment est la grande salle plénière. La plénière d'inauguration s'est tenue le 12 février 1973 dans ce premier hémicycle du Parlement européen. Le mur derrière le siège du président du parlement est entièrement recouvert d'une œuvre d'art du collectif « Gruppo NP2 » de Turin. La salle conserve une grande authenticité, qui se poursuit jusque dans le mobilier et les installations techniques de l'époque. Le bâtiment n'a connu que de légères modifications depuis sa construction. Les finitions remarquables se limitent cependant à quelques pièces et la grande majorité des espaces est dépourvue de toute finesse.

Compte tenu du caractère patrimonial de l'immeuble, de son importance historique et de son caractère authentique, il est proposé au conseil communal d'aviser favorablement le classement comme patrimoine culturel national du Bâtiment Robert Schuman.

**Monsieur Robert PHILIPPART (DP)** : Il s'agit du bâtiment Robert Schuman sur la Place de l'Europe. Je me réjouis qu'une nouvelle étape soit enfin franchie avec la proposition du ministère de la Culture de classer patrimoine culturel national ce bâtiment très emblématique.

Étant donné que le dossier contient peu d'informations sur l'histoire du bâtiment, j'aimerais m'y attarder un peu. Comparer le bâtiment Robert Schuman au bâtiment du Lycée Michel Rodange est justifié, mais cette comparaison n'est pas suffisante, car elle coupe court à l'argumentation visant

à proposer le bâtiment comme patrimoine national, dans la mesure où le bâtiment n'est alors plus considéré comme unique ou rare. En tant qu'historien, je me permets donc d'attirer l'attention sur des détails importants.

En 1952, Luxembourg devient le siège de la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Le Traité de fusion de la CE a fusionné les institutions communautaires. La question du siège du Parlement européen s'est posée avec une acuité croissante et reste aujourd'hui encore compliquée. « Dans l'intérêt de notre politique en matière de siège européen », pouvait-on lire à l'époque, le bâtiment a été construit pour accueillir 575 fonctionnaires européens. L'État luxembourgeois a mis le terrain à disposition et confié la construction du bâtiment à l'architecte luxembourgeois Laurent Schmit. Ce dernier est également connu pour la construction de l'église de Belair, de l'Athénée de Luxembourg, du Lycée Michel Rodange et d'autres bâtiments à Luxembourg. Le projet permettait également d'illustrer ce que l'industrie sidérurgique était capable de réaliser.

Un bas-relief monumental en zinc, créé par le groupe d'artistes turinois NP2 (Nerone Ceccarelli et Gianni Patuzzi), orne la salle plénière. La première session dans la nouvelle salle plénière a eu lieu le 12 février 1973. Entre 1973 et 1979, la salle a accueilli 35 sessions du Parlement européen.

Dans le cadre de la rénovation du bâtiment Robert Schuman, j'aimerais attirer l'attention sur le bâtiment ING situé avenue Marnix à Bruxelles. Ce bâtiment, qui date de 1963, ressemble beaucoup au bâtiment Schuman. La rénovation de l'immeuble ING est remarquable et un voyage d'étude à Bruxelles pourrait s'avérer utile pour s'en inspirer en vue de la rénovation du bâtiment Robert Schuman.

Lors de la planification de la Place de l'Europe, il n'avait pas été envisagé de conserver le bâtiment Robert Schuman, de sorte que celui-ci se trouve aujourd'hui quelque peu à l'écart. Le classement de ce bâtiment en tant que patrimoine culturel national devrait s'accompagner d'une réflexion sur la manière d'intégrer le bâtiment à la place de l'Europe sans qu'il ne ressemble à une relique du passé.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Je remercie Monsieur le conseiller Philippart pour cette intéressante digression historique.

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP)** : Notre groupe salue le projet de classement du bâtiment Robert Schuman en tant que patrimoine culturel national. Est-ce que l'on sait déjà quelle sera la future destination du bâtiment ?

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Je n'ai pas encore de réponse à cette question. Le fait que le bâtiment soit classé patrimoine culturel national ne signifie pas qu'aucune modification ne puisse être apportée à l'intérieur du bâtiment et que les locaux ne puissent pas être affectés à une autre destination. La salle plénière est sans aucun doute la pièce la plus importante et il est évident que cette pièce doit être conservée. Le fait est que le bâtiment n'offre pas les conditions de travail les plus agréables. Le gouvernement devra maintenant examiner quels sont ses besoins. Une extension de la Philharmonie est prévue, ce qui signifie qu'il y aura certainement un besoin de bureaux pendant les travaux. Si nous recevons des informations au sujet de l'utilisation future du bâtiment Robert Schuman de la part du gouvernement, nous vous les communiquerons volontiers.

*Le conseil communal donne un avis favorable à l'unanimité.*

## 2) Classement comme patrimoine culturel national de l'immeuble sis 69, avenue Pasteur

Par courrier du 19 février 2025, le Ministre de la Culture a informé la Ville de son intention de classer patrimoine culturel national l'immeuble sis 69, avenue Pasteur. Selon le PAG, la parcelle concernée est classée en « zone d'habitation 2 [HAB-2] », superposée par une zone « secteur protégé d'intérêt communal 'environnement construit' ». Cette zone est couverte et précisée par le PAP QE « secteur protégé du quartier de Limpertsberg [SPR-li] ».

Le bâtiment actuel date du début du XX<sup>e</sup> siècle et remplace une grange construite à cet endroit dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. L'avenue Pasteur, qui portait alors le nom de rue de Mühlenbach, compte parmi les premières rues urbanisées du plateau de Limpertsberg. Le bâtiment témoigne de l'urbanisation du quartier. L'ensemble de l'immeuble est bien conservé et authentique, à l'intérieur comme à l'extérieur.

Des pourparlers ont récemment eu lieu entre le Service Urbanisme de la Ville et des acquéreurs potentiels. Pour des raisons d'urbanisme, le service compétent a souligné qu'il est important de permettre une adaptation du toit. L'intégration du bâtiment dans la rue a été étudiée lors de la refonte du PAG. La partie graphique du PAP QE [SPR-li] offre la possibilité d'une telle adaptation.

Compte tenu du caractère patrimonial de l'immeuble, de son importance historique et de son caractère authentique, il est proposé au conseil communal d'avis favorablement le classement comme patrimoine culturel national du bâtiment sis 69, avenue Pasteur.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Pé'l Schlechter, graphiste et dessinateur polyvalent, a habité la majeure partie de sa vie dans cette maison située à proximité immédiate de notre projet « Vivre sans voiture ». Étant donné qu'elle est adjacente à une maison plus haute, des adaptations doivent être possibles pour des raisons urbanistiques, malgré le classement de la maison comme patrimoine culturel national. Ces adaptations devront être discutées entre la Ville et le ministère compétent.

**Monsieur Claude RADOUX (DP)** : Il s'agit d'une jolie petite maison située dans l'avenue Pasteur. Le bâtiment n'a rien de vraiment exceptionnel, mais il n'existe plus beaucoup de maisons de ce type, et il est vrai qu'elle possède un certain cachet. La maison est protégée au niveau communal par le PAG, ce qui signifie que toute adaptation doit être discutée avec les services communaux et l'INPA. Dès lors, une protection supplémentaire au niveau national ne nous a pas semblé indispensable. En outre, il s'est avéré que la procédure de classement a été lancée pendant la transaction de vente. Ce timing laisse supposer une évaluation très individualisée qui, à mon avis, ne correspond pas aux critères qu'une institution publique doit appliquer. Un traitement « à la tête du client » n'est pas acceptable. Au niveau communal, un traitement spécial aurait de graves conséquences pour le fonctionnaire concerné ou pour le responsable politique, qui devrait démissionner. Les informations que nous avons obtenues des médias concernant la transaction de vente nous laissent un mauvais goût, de sorte que je ne peux pas soutenir un avis favorable.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Le projet « Vivre sans voiture » prévoyait la démolition de l'ancien bâtiment de l'école maternelle, une donation de la Fondation Bourg-Gemen. Lorsque j'ai eu l'honneur de reprendre le poste de bourgmestre fin 2013, l'idée de démolir ce bâtiment me répugnait, car ce bâtiment est un témoin du développement économique du quartier de Limpertsberg : les cultivateurs de roses du plateau du Limpertsberg ont contribué à la renommée

internationale du Grand-Duché. J'ai persisté et j'ai pu obtenir que le projet soit revu et que la maison Bourg-Gemen y soit intégrée. Tant la maison Bourg-Gemen que le bâtiment sis 69, avenue Pasteur contribuent au caractère du quartier.

Le bâtiment sis 69, avenue Pasteur est considéré comme protégé dans le PAG. Le classement supplémentaire d'un bâtiment en tant que patrimoine national s'accompagne de la possibilité pour son propriétaire de demander une aide financière de l'État. La décision de classer ou non ledit bâtiment comme patrimoine national revient à l'État. La Ville ne fait que donner un avis. Si les subsides de l'État peuvent contribuer à une adaptation réussie au bâtiment « Vivre sans voiture », qui est plus haut d'au moins deux étages que le bâtiment 69, avenue Pasteur, un classement comme patrimoine culturel national est plutôt bienvenu.

Je ne sais pas à quel moment précis la demande de classement en tant que patrimoine culturel national a été introduite. Le bâtiment n'a pas seulement une valeur affective, il est aussi un témoin de l'évolution du quartier de Limpertsberg. Le fait que Pé'l Schlechter y ait habité pendant plus de 50 ans apporte une touche supplémentaire. Si le bâtiment peut être conservé et si l'on essaie de l'harmoniser davantage avec les bâtiments adjacents, je considère qu'il est judicieux d'émettre un avis favorable.

**Monsieur Claude RADOUX (DP)** : Je n'ai pas remis en question le charme du bâtiment ni son statut de protection dans le PAG de la Ville. J'ai simplement exprimé mon désaccord par rapport à la procédure.

*Le conseil communal donne un avis favorable, Monsieur le conseiller Radoux (DP) et Monsieur le conseiller Weidig (ADR) s'abstenant.*

## 3) Lotissements de terrains

*Les projets de lotissements de terrains suivants sont approuvés à l'unanimité :*

- Val Ste Croix : morcellement des parcelles 207/1649, 272/6710, 272/6711, 272/6712 et 272/6713, afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction ainsi que 6 lots qui feront partie d'un lotissement ultérieur ;
- 577, rue de Neudorf : réunion des parcelles 707/1649 et 707/6979, afin de créer une nouvelle place à bâtir pouvant accueillir une nouvelle construction ;
- Rue de Strassen : division de la parcelle 426/7274, afin de créer deux nouvelles places à bâtir pouvant accueillir chacune une nouvelle construction ;
- 28, rue Emile Metz : morcellement des parcelles 169/3279 et 169/3380, afin de créer deux nouvelles places à bâtir et deux lots qui sont à intégrer dans le domaine public.

## IX. CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE POUR TRAVAUX DANS LES PISCINES COMMUNALES

Le conseil communal est appelé à voter un crédit supplémentaire de 300.000 € pour l'exercice 2025 pour divers travaux dans les piscines.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Le crédit de 575.000 €, actuellement prévu au budget extraordinaire pour l'exercice 2025, ne suffit pas pour faire face à tous les travaux nécessaires. Il faut par exemple installer de nouvelles caisses à l'entrée.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP)** : Notre groupe votera en faveur de ce crédit supplémentaire. Les travaux auront-ils une incidence sur l'ouverture des piscines ? Les piscines seront-elles fermées certains jours ?

**Monsieur François BENOY (déi gréng)** : Notre groupe approuvera également ce crédit supplémentaire.

Je profite de l'occasion pour attirer à nouveau l'attention sur le fait que l'offre de cours de natation dans les piscines municipales n'est pas suffisante et que les élèves de l'enseignement fondamental n'apprennent plus à nager correctement. La Ville a interdit les cours de natation privés dans ses piscines. En outre, il n'y a plus de créneaux libres pour les cours de natation au sein des clubs sportifs. La Ville n'a donc pas d'autre choix que d'augmenter son offre de cours de natation. Notre groupe a fait des propositions concrètes à ce sujet. Le collège échevinal a répondu qu'il y travaille, mais je ne constate pas de progrès significatifs. Peu de cours de natation sont proposés et les horaires ne conviennent pas forcément aux parents qui travaillent tous les deux. De plus, les parents doivent se rendre à la piscine le matin pour inscrire leur enfant. Où est donc la digitalisation tant vantée ? Nous estimons que la Ville a la responsabilité d'augmenter sensiblement l'offre de cours de natation dans nos piscines.

Comparé aux piscines des communes voisines, le bassin d'apprentissage de la piscine de Bonnevoie, par exemple, laisse une triste impression. Je me suis renseigné auprès de notre service sur les projets d'amélioration de la situation. On m'a répondu que l'on n'en voyait pas forcément la nécessité. C'est regrettable, car de nombreux citoyens se rendent avec leurs jeunes enfants dans les piscines des communes voisines. Nous appelons donc le collège échevinal à rendre les bassins d'apprentissage de nos piscines plus attrayants.

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER** : Il ne faut pas s'attendre à ce que les piscines soient fermées pendant l'installation de nouvelles caisses. L'impact des travaux à effectuer sur le fonctionnement des piscines doit être le plus faible possible.

Nous partageons également l'avis selon lequel les enfants doivent apprendre à nager. Madame l'échevin Beissel a déjà abordé ce sujet à plusieurs reprises.

**Madame l'échevin Simone BEISSEL** : La Ville de Luxembourg gère 7 piscines, y compris la *Badanstalt*, dont l'utilisation est réservée à des fins spécifiques. Actuellement, deux clubs proposent des cours de natation et des entraînements pour leurs membres pour les préparer à des tournois. Le club *Swimming* existe depuis 1919 et compte actuellement 1.733 membres. Le *Luxembourg Sharks Swimming Club* a été fondé en 2018 et compte 731 membres. Ce dernier club avait indiqué ne proposer que des cours pour seniors, mais entre-temps, il prépare également ses membres aux tournois. Il en résulte que le nombre de couloirs de natation disponibles ne suffit plus.

Lorsque j'allais à l'école primaire, on mettait un point d'honneur à ce que les enfants apprennent à nager. À l'âge de sept ans, j'ai obtenu mon brevet de natation. Aujourd'hui, 40 % des enfants ne savent pas nager lorsqu'ils quittent l'école fondamentale.

Le fait est qu'il y a quelques années, un changement de paradigme a eu lieu dans la politique de l'éducation. Désormais, les enseignants sont responsables de l'enseignement de la natation et nos maîtres-nageurs de la sécurité générale. Cela a eu pour conséquence que nous ne trouvons plus de maîtres-nageurs.

Il y a des années déjà, nous avons contacté les clubs de natation pour qu'ils proposent des cours de natation. Le fait est qu'il existe aujourd'hui de longues listes d'attente. La liste d'attente du club *Swimming* compte 500 enfants. Les associations utilisent également les piscines sur le campus *Geesseknäppchen* et dans la Coque. La Ville de Luxembourg paie pour que les clubs puissent y occuper des créneaux horaires.

Ensemble avec Monsieur l'échevin Galles, une initiative a été lancée pour que les enfants qui fréquentent l'un de nos foyers scolaires puissent bénéficier de cours de natation pendant l'heure de midi. Ces cours sont dispensés par la LASEP.

De plus, la LASEP, les associations *Trilux*, *Sub Aqua Club Luxembourg*, *Canoë-Kayak Luxembourg* et la Fédération luxembourgeoise des associations de sport de santé (FLASS) utilisent nos piscines pour leurs activités sportives. À cela s'ajoute le programme « Sports pour tous ». L'association *Aquagym* tient également des listes d'attente.

Tant nos piscines que nos autres infrastructures sportives sont utilisées à plein régime (du dimanche au dimanche, de 6 heures du matin à 23 heures le soir). Il ne serait pas souhaitable d'ouvrir les infrastructures sportives jusqu'à 3 heures du matin.

Il manque d'autres piscines et même dans les communes voisines, il n'y en a pas assez. Je dois toujours dire aux communes de Walferdange et de Strassen de cesser d'inviter leurs associations à s'adresser à la Ville de Luxembourg pour obtenir des créneaux horaires dans l'une de nos piscines. Il serait judicieux que les communes voisines s'associent pour construire des piscines intercommunales, car il est en effet important que les enfants apprennent à nager.

La Ville de Luxembourg offre beaucoup et nous poursuivrons nos efforts pour répondre à la demande. Une analyse réalisée avec nos services a montré qu'il nous manque actuellement deux piscines de 25x15 mètres et une piscine de 50 mètres (piscine en plein air).

*Le conseil communal vote à l'unanimité un crédit supplémentaire de 300.000 € pour la réalisation de travaux dans les piscines de la Ville.*

## X. OCTROI DE SUBSIDES

*Le conseil communal est appelé à se prononcer sur l'octroi de subsides extraordinaires aux associations suivantes :*

- « *Itinérantes a.s.b.l.* » : 10.000 € pour l'organisation du « *Treeboo - Conscious Family Festival* » ;
- « *ErwuesseBildung* » : 880 € pour l'organisation du « *Week-end des églises ouvertes* » ;

- « *LUkraine a.s.b.l.* » : 3.500 € pour l'organisation des « *UA Days au Luxembourg* »;
- « *Intersex & Transgender Luxembourg* » : 2.000 € pour l'organisation des deux événements « *Trans whatever25 ? Wenn Worte das einengen. Tagung zum Nachdenken, Akzeptieren und Handeln* » (du 1<sup>er</sup> au 17 mai 2025) et « *Intersex ? Variationen der Geschlechtsmerkmale ? Eine Tagung zum Lernen, Lehren und Verändern* » (du 14 au 17 octobre 2025).

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng)** : L'association « *Intersex & Transgender Luxembourg* » a déposé une demande de subside extraordinaire pour l'organisation de conférences en mai et octobre 2025 dans le but d'informer et de sensibiliser le personnel éducatif, les jeunes concernés, les parents, les groupes d'aide, le public, les étudiants et étudiantes sur la thématique « *trans et intersex* ». En commission, un membre a estimé qu'une telle sensibilisation n'avait pas sa place dans les écoles. Le groupe *déi gréng* n'est pas de cet avis. Nous considérons qu'il est indispensable d'informer les jeunes sur ces sujets, afin de réduire le risque de mobbing. L'information conduit à une meilleure acceptation. Un autre membre de la commission a estimé qu'une commune ne devrait pas s'immiscer dans les affaires de santé publique. Nous sommes convaincus que la sensibilisation sur les questions de santé publique est importante, même pour une commune. L'association « *Intersex & Transgender Luxembourg* » fait un travail important. Notre groupe ne peut donc que soutenir l'octroi du subside extraordinaire demandé.

**Monsieur Gabriel BOISANTE (LSAP)** : Je ne peux que me rallier aux propos de Madame la conseillère Reyland. Il est important que de telles initiatives soient soutenues par la commune. L'information et l'éducation apportent de la lumière dans l'obscurité de certaines opinions et contribuent à améliorer les relations interpersonnelles.

**Madame Angélique BARTOLINI (CSV)** : Je rejoins l'avis des orateurs précédents. Nous saluons et soutenons l'attribution d'une subvention à l'association « *Intersex & Transgender Luxembourg* ». Les conférences proposées s'inscrivent dans une démarche essentielle de sensibilisation, de formation et d'inclusion des personnes transgenres et intersexes. En tant que Ville, il est de notre responsabilité de soutenir ce type d'initiatives qui œuvrent pour une société plus respectueuse de toutes les identités, en particulier les jeunes, souvent vulnérables face à l'exclusion ou à l'incompréhension.

Nous tenons également à souligner l'importance du cadre rigoureux de l'accompagnement médical au Luxembourg. Tel que rappelé lors de nos échanges, il nous paraît donc tout à fait légitime que la Ville contribue activement à cette sensibilisation à travers un soutien concret, sans empiéter sur les compétences de l'Etat, mais en assumant pleinement son rôle en matière de cohésion sociale.

Enfin, nous accueillons positivement le soutien confirmé aux semaines de l'ITGL et au CESAS et encourageons toutes les initiatives qui rendent visible la diversité des parcours de vie et renforcent l'inclusion.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR)** : Notre groupe ne soutiendra pas l'octroi du subside extraordinaire à l'association « *Intersex & Transgender Luxembourg* ». Où iront réellement les 2.000 euros ? La fois passée, la subvention n'a pas été utilisée pour couvrir des frais encourus, mais pour payer des honoraires de membres de l'association ou de personnes proches de l'association.

L'association peut organiser autant d'ateliers qu'elle le souhaite, mais ces événements ne devraient pas être organisés avec l'argent du contribuable. La Ville ne devrait pas être un

acteur actif dans le domaine de la santé ou prendre des positions qui vont à l'encontre de celles de différents médecins, notamment parce que cela dépasse ses compétences.

L'association « *Intersex & Transgender Luxembourg* » n'est pas politiquement neutre. En 2021, elle a critiqué le ministère de la Santé dans un communiqué de presse. Il est également problématique que l'ADR n'ait pas été invitée à un atelier organisé par l'association, alors que nos électeurs doivent aussi contribuer à le financer.

L'association demande que l'enseignement de la biologie ne s'appuie plus sur la binarité des genres. Cette demande est absurde, car le fait est qu'il existe deux types de cellules [remarque : les gamètes, à savoir l'ovule et le spermatozoïde]. L'association souhaite que soit supprimée l'obligation pour les personnes concernées de suivre une psychothérapie avant de subir une opération ou une hormonothérapie, si la caisse de maladie ne veut pas en assumer les coûts. Alors que les avis des médecins divergent, l'association ne présente que sa propre position dans ses ateliers. Il existe des professeurs d'université qui s'opposent clairement aux points de vue adoptés par l'association.

Nous considérons comme particulièrement problématique la participation de jeunes à l'atelier trans. La sensibilisation des jeunes à cette thématique peut avoir un effet négatif sur eux. Des études menées aux États-Unis et en Grande-Bretagne montrent que ce que l'on appelle la « *gender confusion* » chez les adolescents a presque décuplé au cours des dernières années, se transformant en une quasi-pandémie. L'atelier proposé par l'association pourrait accélérer un tel phénomène et faire en sorte qu'il se propage également au Luxembourg. Les jeunes qui se trouvent dans une phase temporaire d'incertitude ou qui traversent une crise psychique sont tentés de croire qu'ils vivent dans un mauvais corps. Ils considèrent l'hormonothérapie comme une solution, mais beaucoup regrettent cette décision plus tard, lorsqu'ils se rendent compte que leurs problèmes n'ont pas diminué, mais augmenté. Une étude récente a montré que les personnes qui ont effectué une transition de genre souffrent même plus souvent de dépression ou ont plus souvent des pensées suicidaires que les personnes qui n'ont pas opté pour une transition de genre.

**Monsieur David WAGNER (déi Lénk)** : La prise de position de Monsieur le conseiller Weidig montre à quel point il est important que nous soutenions de telles associations, car l'extrême droite ne fait que mentir et dire des pseudo-vérités et mélanger des pommes et des poires. Je comprends donc très bien que l'association n'invite pas l'ADR à ses ateliers pour entendre les âneries que racontent les représentants de l'ADR – un peu comme le ministre américain de la santé Robert Kennedy, qui appartient au milieu des théoriciens du complot.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR)** : Je suis un scientifique et vous un historien.

**Monsieur David WAGNER (déi Lénk)** : L'histoire est aussi une science.

**Monsieur Tom WEIDIG (ADR)** : J'ai également étudié les neurosciences.

**Monsieur David WAGNER (déi Lénk)** : Lorsque des personnes concernées se suicident, cela est lié au fait que ces personnes se sentent depuis longtemps dans un autre corps. Il y a différents genres. Il y a plus de deux genres. Même si le sujet n'est plus tabou aujourd'hui, la communauté LGBTIQ+ n'est pas encore acceptée par une grande partie de la société et les personnes concernées, surtout les jeunes, qui n'arrivent pas à gérer cette situation en raison de la pression sociale

qui continue d'être exercée sur eux par différents milieux, peuvent finir par se suicider. Il faut donc des associations qui s'occupent de ces problèmes. Les membres de ces associations sont généralement des personnes concernées qui savent de quoi elles parlent et qui disposent également de connaissances scientifiques approfondies. L'objectif de telles associations n'est pas de faire de la propagande et d'influencer les gens pour qu'ils effectuent une transition de genre, mais de veiller à ce qu'une telle transition puisse être effectuée correctement sur le plan médical et que les personnes concernées reçoivent un soutien moral et psychologique.

L'État et les communes doivent se préoccuper de la santé de leurs citoyens. S'ils ne le faisaient pas, il est clair que les plus grands perdants seraient les plus pauvres. La mission de la santé publique est d'aider avant tout les personnes pauvres, afin qu'elles et leurs enfants puissent profiter de la médecine et du progrès. Il est triste qu'il faille le rappeler encore au XXI<sup>e</sup> siècle.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Le simple fait que Monsieur le conseiller Weidig évoque le risque de pandémie dans ce contexte réduit à l'absurde la position scientifique qu'il revendique. Je qualifierais les arguments cités de foutaises. La santé publique fait partie du domaine de compétence des communes, sans quoi nous ne nous occuperions pas, par exemple, des questions relatives à la prévention de la toxicomanie.

L'association « Intersex & Transgender Luxembourg » organise des conférences en mai et en octobre de cette année. Les conférences de mai s'inscrivent dans le cadre des semaines de sensibilisation à la transsexualité qui se clôturent par le IDAHOT-Day, créé en 1990, quand l'homosexualité a enfin été rayée de la liste des maladies psychiatriques. Les témoignages qui émanent de différents milieux montrent toutefois que nous avons toujours besoin de manifestations visant à lutter contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie. En octobre, des journées de sensibilisation intersexe seront organisées autour de la thématique LGBTIQ+. Il est important de contribuer à améliorer les connaissances sur le sujet, car nous constatons que les personnes trans en particulier ne sont pas seulement confrontées à l'incompréhension, mais aussi à la discrimination et au rejet, et parfois à la haine, ce qui contribue à ce que les personnes concernées ne se sentent pas bien.

Il est important pour moi que nous soutenions les manifestations mentionnées, qui doivent contribuer à combler ou à prévenir les déficits de connaissances, puisque ce sont les groupes de professionnels mentionnés qui entrent en contact avec les personnes et doivent répondre aux questions. Nous contribuons ainsi à éviter que trop de fausses informations ne circulent ou ne soient sciemment mises en circulation.

En 2024, l'association en question avait déjà organisé des événements. Combien de personnes s'étaient inscrites à ces conférences ? Serait-il possible d'obtenir des informations à ce sujet en commission consultative ?

**Monsieur Claude RADOUX (DP) :** Le simple fait que nous ayons aujourd'hui cette discussion sur un subside de 2.000 € montre à quel point ce sujet reste important. Je préférerais qu'il n'y ait plus besoin de discussion à ce sujet et que l'égalité des chances dans la société soit une évidence. Normalement, c'est Madame la conseillère Camarda qui prend la parole concernant le point relatif à l'octroi de subsides. Comme elle ne peut pas être présente aujourd'hui, je voudrais exprimer avec conviction notre soutien à cette subvention et notre engagement indéfectible en faveur de l'égalité des chances.

**Madame Christa BRÖMMEL (déi gréng) :** Madame la conseillère Bartolini s'est réjouie de l'octroi de subsides au CESAS (Centre national de référence pour la promotion de la santé affective et sexuelle). En tant qu'employée du CESAS, je tiens à préciser que ces subventions n'ont pas été accordées au CESAS, mais à l'association « CID Fraen an Gender » pour un événement organisé par cette dernière en collaboration avec la Ville. Cet événement s'inscrivait dans le cadre des semaines de sensibilisation à la santé affective et sexuelle organisées par le CESAS.

*Un subside extraordinaire de 2.000 € est accordé à l'association « Intersex & Transgender Luxembourg a.s.b.l. », avec la voix contre de Monsieur le conseiller Weidig (ADR).*

**Madame Claudie REYLAND (déi gréng) :** L'association « Itinérantes » est-elle connue de la Ville depuis longtemps ? Je n'ai pas trouvé d'informations sur cette association. Il s'agit d'un festival qui mettra l'accent sur la musique, le bien-être et une "springtime experience with immersive chamantic inspired performances".

**Madame le bourgmestre Lydie POLFER :** Ladite association a déjà été soutenue par la Ville. Je ne connais pas le programme exact du festival. Je vous propose de vous fournir des informations complémentaires à une date ultérieure.

*À l'unanimité, le conseil communal approuve l'attribution des subsides proposés aux associations « Itinérantes », « ErwuesseBildung » et « Ukraine ».*

## XI. MOTION POUR UNE RÉFORME DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES

*Cette motion a été déposée par le groupe LSAP.*

**Madame Maxime MILTGEN (LSAP) :** La Ville soutient de nombreuses associations actives sur le territoire de la capitale. Les conditions actuellement en vigueur pour l'octroi de ces subventions, telles qu'elles sont présentées sur le site officiel de la Ville, sont très générales et peu restrictives et se limitent essentiellement à l'existence de l'association sur le territoire communal. Lors d'une récente séance du conseil communal, une discussion a été menée au sujet de l'octroi de subsides à une association spécifique. L'absence de critères qualitatifs ouvre la porte à l'octroi de subventions publiques à des associations dont les objectifs, les discours ou les actions sont potentiellement en contradiction avec les valeurs fondamentales de la Ville de Luxembourg. Dans une démocratie pluraliste, le droit à la liberté d'expression doit être distingué du droit aux fonds publics. Nous avons déposé la motion suivante :

### Motion

« Le Conseil communal,

Considérant

- que la Ville de Luxembourg octroie des subventions à un grand nombre d'associations opérant sur son territoire, dans des domaines aussi variés que la culture, le sport, l'action sociale ou l'éducation ;

- que les conditions actuellement applicables à l'octroi de ces subventions, telles que présentées sur le site officiel de la Ville de Luxembourg, sont très générales et peu restrictives, se limitant essentiellement à l'existence de l'association sur le territoire communal ;
- que cette absence de critères qualitatifs ouvre la porte à l'attribution de subventions publiques à des associations dont les objectifs, discours ou actions peuvent être en contradiction avec les valeurs fondamentales de la Ville de Luxembourg, telles que le respect des droits humains, la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité ;
- que des cas récents, comme l'attribution d'un subside à une organisation opposée aux droits reproductifs fondamentaux, illustrent les lacunes du système actuel et soulèvent de vives inquiétudes quant à l'utilisation de fonds publics pour soutenir des agendas contraires à l'intérêt général ;
- que dans une démocratie pluraliste, la liberté d'expression doit être distinguée du droit à recevoir des fonds publics, ces derniers devant être alloués de manière responsable, transparente et en cohérence avec les engagements de la Ville en matière de droits fondamentaux et de vivre-ensemble ;

Invite le Collège échevinal

- à revoir en profondeur les critères d'éligibilité pour les subventions communales, en y intégrant notamment :
  - une obligation claire d'adhésion aux valeurs fondamentales de la Ville de Luxembourg, telles que définies dans ses engagements pour la cohésion sociale, la diversité, l'égalité des genres, le respect des droits humains et la non-discrimination ;
  - une condition selon laquelle seules les associations agissant dans l'intérêt général, en conformité avec les principes démocratiques et les droits fondamentaux, peuvent bénéficier d'un soutien financier ;
- à mettre en place un mécanisme de contrôle permettant de vérifier la conformité des statuts et des activités des associations demandeuses avec ces principes ;
- à publier de manière transparente la liste des demandes de subvention ayant été refusées par le Collège échevinal, accompagnée des motifs du refus, afin de garantir la redevabilité de l'action publique et la confiance des citoyen·ne·s dans la gestion des deniers publics. »

**Madame l'échevin Corinne CAHEN :** La Ville s'est dotée de critères pour l'attribution de subventions à des associations actives sur le territoire de la capitale. Je propose que nous nous penchions sur cette motion en commission consultative.

*La motion est renvoyée à la commission consultative compétente pour une discussion approfondie.*

## XII. CONGRÉGATION DES SŒURS HOSPITALIÈRES DE STE ELISABETH

La décision du conseil d'administration de la Congrégation des Sœurs de Ste-Elisabeth de vendre à l'Etat luxembourgeois un pré (58,70 ares) situé au lieu-dit « In Weiden » (commune de Bettembourg) au prix de 29.350 € *est avisé favorablement à l'unanimité.*

## XIII. AFFAIRES JUDICIAIRES

Le conseil communal autorise le collège échevinal à ester en justice dans différentes affaires.

## XIV. CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTES

Le conseil communal est appelé à approuver la création/ conversion de postes dans les services suivants :

- Bibliothèque municipale (conversion de deux postes)
- *Service Circulation* (conversion d'un poste)
- *Conservatoire* (conversion de 8 postes et création de 4 postes)
- *Service Intégration et Besoins spécifiques* (création de 2 postes)
- *Recette communale* (conversion d'un poste)
- *Service Urbanisme* (conversion de 5 postes et création de 3 postes)
- *Service Véhicules et Maintenance* (conversion d'un poste et création d'un poste).

Le conseil communal est également appelé à approuver la suppression d'un poste au *Service Urbanisme*.

*Le conseil communal donne son accord à l'unanimité.*

### Lotissements de terrains

En sa séance du 12 mai 2025, le conseil communal a donné son accord, sous le point « Urbanisme », à plusieurs lotissements de terrains qui ont été portés à la connaissance du public par avis au public du 2 juin 2025 et publiés sur le site Internet de la Ville ([www.vdl.lu](http://www.vdl.lu)).

